



Cette publication a été co-financée  
par l'Union européenne



# Migration au Bénin

## PROFIL NATIONAL 2011



© OIM / GIP INTERNATIONAL 2011

Tous droits réservés. Le contenu de cette publication peut être utilisé et copié gratuitement pour un usage à but éducatif ou non-commercial, à condition qu'une telle reproduction soit portée à la connaissance de l'OIM et du GIP International.

Première Edition, 2011

Publié par l'OIM et le GIP International

## OIM

Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre  
Résidence Hôtelière des Mamelles  
B.P. 16838 Dakar-Fann, Sénégal

## GIP INTERNATIONAL

Quai André Citroën 39 - 43  
78902 Paris  
Cedex 15, France

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas les positions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du GIP International ou de l'Union Européenne (UE). Toute omission ou erreur reste la seule responsabilité des auteurs.

Cette publication a été préparée par l'OIM et le GIP International dans le cadre du projet « Partenariat pour la Gestion des Migrations Professionnelles (PGMP) », financé par l'Union Européenne. Le projet PGMP appuie le Bénin, le Cameroun, le Mali et le Sénégal dans la gouvernance et la gestion des migrations professionnelles dans la sous-région et avec les pays membres de l'Union européenne. Il vise en particulier à :

- encourager la promotion et la gestion efficace de la mobilité internationale des travailleurs en renforçant les capacités institutionnelles et opérationnelles des structures en charge de l'emploi dans les pays bénéficiaires ;
- stimuler les effets positifs de la migration de travail sur le développement ;
- et à encourager la coopération et le dialogue entre les pays de départ d'Afrique sub-saharienne et les pays d'accueil de l'Union européenne.

Le projet est porté par le GIP International dans le cadre d'un consortium européen d'acteurs parties prenantes de l'emploi, la formation professionnelle et la gestion des migrations : Actiris, AFPA, FIIAPP, Ministère du travail italien, OFII, OIM et Pôle Emploi.



Un projet co-financé par  
l'Union européenne



OIM Organisation Internationale pour les Migrations



# Migration au Bénin

---

PROFIL NATIONAL 2011

Préparé par Toussaint Todegnon



# Sommaire

Liste des tableaux .....	5
Liste des graphiques .....	7
Abréviations .....	9
Avant-propos .....	13
Résumé .....	17
Executive Summary .....	21
<b>PARTIE A : Introduction.....</b>	<b>25</b>
A.1 Etat des lieux du niveau de développement .....	25
A.2 Principales tendances migratoires .....	29
<b>PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration .....</b>	<b>31</b>
B.1 Changements démographiques .....	31
B.2 Environnement économique.....	32
B.3 Marché du travail .....	35
B.4 Capital humain .....	37
<b>PARTIE C : Analyse de la situation migratoire du Bénin.....</b>	<b>39</b>
C.1 Immigrants .....	40
C.1.1 Nombre total d'immigrants.....	40
C.1.2 Facteurs de l'immigration au Bénin.....	42
C.1.3 Types d'immigrants .....	43
C.2 Emigrants.....	47
C.2.1 Nombre total d'émigrants .....	47
C.2.2 Facteurs de l'émigration au Bénin .....	48
C.2.3 Types d'émigrants.....	49
C.3 Transfert de fonds.....	52
<b>PARTIE D : Politiques migratoires .....</b>	<b>55</b>
D.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration .....	55
D.1.1 Aperçu des récents développements de la politique migratoire .....	55
D.1.2 Aperçu de la législation nationale .....	56

D.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration.....	58
D.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire.....	61
D.3 Coopération régionale et internationale.....	63
D.4 Evaluation globale de la politique migratoire.....	67
<b>PARTIE E : Conclusion.....</b>	<b>69</b>
E.1 Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes .....	69
E.2 Recommandations.....	69
<b>Bibliographie .....</b>	<b>71</b>

# Liste des tableaux

Tableau 1 : Prévalence du VIH, 2002-2009 .....	27
Tableau 2 : Incidence du paludisme et de la tuberculose, 2002-2006.....	28
Tableau 3 : Répartition de la population active occupée par secteur et par sexe, 2002 .....	34
Tableau 4 : Répartition de la population active occupée selon le secteur et la branche d'activité, 2002 .....	34
Tableau 5 : Répartition des 5-24 ans selon le niveau d'instruction atteint, 2005-2006 .....	37
Tableau 6 : Effectif des immigrants par milieu de résidence, 1997-2001 .....	40
Tableau 7 : Répartition des immigrants de longue durée par sexe et par origine .....	41
Tableau 8 : Evolution des flux d'entrées au Bénin, 2004-2009 .....	42
Tableau 9 : Effectif des immigrants appréhendés en situation irrégulière, 2004-2009 .....	46
Tableau 10 : Evolution des flux de sorties au Bénin, 2004-2009 .....	47
Tableau 11 : Répartition des Béninois de l'extérieur par grande région .....	48
Tableau 12 : Emigrants béninois appréhendés à l'étranger en situation irrégulière, 2004-2009 .....	52
Tableau 13 : Transfert de fonds des migrants (en million de dollars EU), 2000-2009 .....	53
Tableau 14 : Textes législatifs et réglementaires en matière de migration .....	56





# Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté, 2000-2007 .....	26
Graphique 2 : Evolution du ratio fille/garçon selon le niveau d'enseignement de 2004 à 2008 .....	27
Graphique 3 : Evolution de la population du Bénin, 1910-2002 .....	31
Graphique 4 : Evolution du taux de croissance économique, 1991- 2010 .....	33
Graphique 5 : Pyramide des âges des immigrants étrangers, 2002 .....	41
Graphique 6 : Evolution de la population de réfugiés au Bénin, 1998-2009 .....	44
Graphique 7 : Evolution de l'effectif des étudiants étrangers du 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> cycle par sexe dans les universités nationales du Bénin, 2005-2009 .....	45
Graphique 8 : Effectifs cumulés (1999-2008) des réfugiés et demandeurs d'asile d'origine béninoise dans les pays de l'OCDE .....	50
Graphique 9 : Répartition des étudiants Béninois inscrits à l'étranger par principales destinations, 2007 .....	51
Graphique 10 : Répartition des envois de fonds des migrants par zone géographique de provenance, 2008 .....	54



## Abréviations

ABMIDA	Antenne Bénin pour la migration et le développement en Afrique
ANBE	Agence nationale des béninois de l'extérieur
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APD	Aide publique au développement
BCEAO	Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
CAA	Caisse autonome d'amortissement
CATE	Cellule d'appui technique à l'emploi
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIEVRA	Centre international d'expérimentation et de valorisation de ressources africaines
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CNRHP	Commission nationale des ressources humaines et de la population
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
DACC	Direction des affaires consulaires et des communautés
DED	Direction des études démographiques
DEI	Direction de l'émigration et de l'immigration
DEPOLIPO	Déclaration de politique de population
DGAE	Direction générale des affaires économiques
DGPD	Direction générale des politiques de développement
DPP	Direction de la programmation et de la prospective
DPPP	Direction des politiques et programmes de population
DRBE	Direction des relations avec les Béninois de l'extérieur
DRGST	Direction des renseignements généraux et de la surveillance du territoire
EDS	Enquête démographique et de santé
EMICOV	Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages

FNPEEJ	Fonds national de promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes
FNRB	Fonds national de retraite du Bénin
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain
INSAE	Institut national de la statistique et de l'analyse économique
LARES	Laboratoire d'analyses régionales et d'expertises sociales
MAEIAFBE	Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'extérieur
MEPS	Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire
MIDA	Migration pour le Développement en Afrique
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique
MMFEJF	Ministère de la Micro-finance et de l'Emploi des jeunes et des femmes
MPDEPP-CAG	Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des politiques publiques et de la Coordination de l'action gouvernementale
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement en Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OEF	Observatoire de l'emploi et de la formation
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OITFM	Observatoire international des transferts de fonds des migrants des pays les moins avancés
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAP	Programme d'actions prioritaires
PIB	Produit intérieur brut

PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires techniques et financiers
RB	République du Bénin
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RMDH	Rapport mondial sur le développement humain
SCRP	Stratégies de croissance pour la réduction de la pauvreté
SMIG	Salaires minimum interprofessionnel garanti
TBS	Tableau de bord social
UAC	Université d'Abomey - Calavi
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UP	Université de Parakou
USCRI	United State Committee for Refugees and Immigrants



## Avant-propos

Les profils migratoires ont été proposés pour la première fois par la Commission européenne dans la communication sur la migration et le développement de 2005. D'un outil purement statistique destiné à documenter les programmes d'assistance communautaire en matière de migration, le concept a évolué vers une approche plus globale et systémique de la migration dans les pays tiers.

S'il n'existe pas de modèle standard, normatif des profils migratoires le consensus s'est fait pour que ceux-ci soient envisagés comme des instruments opérationnels concourant à une meilleure connaissance du phénomène migratoire et de toutes ces implications. Plus loin que le recueil et l'analyse des données statistiques, ce profil migratoire se veut un panorama des initiatives, un examen des déterminants qui engagent les acteurs parties prenantes : gouvernement, partenaires sociaux et société civile au développement et la mise en place de politiques et stratégies en la matière. Le profil migratoire identifie également les lacunes en matière de données ou de dispositifs à promouvoir et fait ressortir en creux les progrès à réaliser pour un schéma cible global.

Au sein du Groupe de travail technique national qui a présidé à son élaboration, ce profil a été l'occasion de promouvoir la concertation, les échanges et l'information mutuelle de l'ensemble des parties prenantes aux questions de migrations au Bénin. Le processus de validation par les autorités béninoises est tout aussi gage d'appropriation et d'intégration des apports qu'il peut avoir dans le développement d'une politique de migration au Bénin.

Ce profil migratoire ne reste toutefois qu'un élément parmi tant d'autres instruments nécessaires à l'élaboration d'une politique relative aux migrations - y compris de main d'œuvre. D'autres projets devraient pouvoir être construits à partir de cette première édition, avec des mises à jour régulières. La pérennité des mécanismes gouvernementaux établis pour la préparation des profils migratoires demeure un défi important. Les données sur lesquelles le rapport se base et le format du rapport doivent être améliorés pour permettre une analyse plus approfondie des tendances relatives à la migration.

Ce rapport n'aurait pu voir le jour sans les contributions de nombreuses personnes. Nous souhaiterions remercier : l'expert national, M. Toussaint Todegnon, pour la rédaction du rapport ; M. Alexandre Devillard pour la révision

et l'édition du profil migratoire ; M. Igor Agueh, le point focal du projet PGMP au Bénin, pour la coordination, les membres du Gouvernement qui ont fourni de précieux commentaires sur le rapport lors des différentes phases du projet.

Hakam EL ASRI  
*Chef de projet PGMP*  
*GIP International*

Carmela GODEAU  
*Directeur régional pour l'Afrique*  
*de l'Ouest et du Centre*  
*OIM*





Bénin : Données de base	
Projection de la Population (2009)	8 497 827
Capitale	Porto-Novo
Superficie totale	114 763 km <sup>2</sup>
PIB par habitant (en millier de dollars EU) (2008)	0,703
Indice de développement humain (2007)	0,502
Taux net de migration internationale (2005-2010)	0,10 %



# Résumé

## *L'immigration au Bénin*

Selon les données du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2002, le nombre d'immigrants est passé de 77 904 en 1992 à 156 748 en 2002, soit un accroissement de plus de 100 % en dix ans. Le stock d'immigrants en 2002 représentait environ 2 % de la population totale du pays et 5 % de sa population active<sup>1</sup>. Cette augmentation du stock d'immigrants entre deux recensements se justifie entre autre par une stabilité politique retrouvée et la relance des activités économiques à compter de la Conférence des forces vives de la nation de février 1990.

L'immigration vers le Bénin est principalement d'origine africaine et particulièrement de l'Afrique de l'Ouest. Selon les résultats du recensement de 2002, les communautés étrangères les plus importantes sont les Nigériens (34,8 %) ; les Togolais (22,1 %) ; les Nigérians (20,5 %) ; les Burkinabés (4,6 %), les ressortissants du reste de l'Afrique Occidentale (11,6 %) ; les ressortissants du reste de l'Afrique (3,7 %) ; les Français (0,8 %) et les ressortissants du reste de l'Europe (0,5 %)<sup>2</sup>.

Ces immigrants sont pour la plupart des travailleurs indépendants (40 %), des salariés permanents (2 %), des travailleurs migrants temporaires (3 %), des aides familiaux (10 %), des apprentis (2 %). Près de 40 % sont déclarés sans statut socioprofessionnel<sup>3</sup>. En dehors de ces migrants, le Bénin enregistre également des réfugiés et demandeurs d'asile (7 329 en 2009)<sup>4</sup> et des étudiants de plusieurs nationalités.

## *L'émigration béninoise*

L'émigration béninoise est importante et est principalement dirigée vers les pays d'Afrique de l'Ouest. L'effectif des Béninois de l'extérieur était estimé à 4 384 686 personnes en 2009, soit environ la moitié de la population totale du pays<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> INSAE, Analyse des Résultats du RGPH3, tome 1 : Répartition spatiale, structure par sexe et âge et migration de la population au Bénin, 2003.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> En 2009, 82,2 % des réfugiés étaient de nationalité togolaise, 5,6 % de la République Démocratique du Congo, 3,7 % de la République du Congo, 3 % du Tchad, 2 % du Rwanda et 1,1 % du Nigéria (Données HCR, 2009)

<sup>5</sup> Données DRBE, 2009.

98 % de cet effectif se trouvent dans les pays de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et 1,1 % dans le reste de l'Afrique. Seul 0,7% des flux migratoires sont à destination de l'Europe<sup>6</sup>.

Parmi les destinations privilégiées, le Nigéria (69 % de l'effectif de migrants béninois en Afrique), la Côte d'Ivoire (20 %), le Sénégal (6,9 %), le Niger (1,6 %) et le Gabon (1 %) <sup>7</sup>. En Europe, la France constitue incontestablement la destination privilégiée avec 83,7 % de l'effectif des migrants béninois considérés, suivie de l'Italie (7,7 %) et de l'Allemagne (6,1 %). En Amérique, les Etats-Unis viennent au premier rang puisque 49% des Béninois résidant sur ce continent vivent à Washington et 11 % à New-York. 36,7 % des migrants béninois sur le continent américain vivent au Canada et 2,1 % à Cuba. En Asie et dans le monde arabe, on peut citer par ordre d'importance, les Emirats arabes Unis (46,2 %), la Chine (23,6 %), le Qatar (23,1 %) et le Japon (7,2 %) <sup>8</sup>.

En 2000, 41,3 % des émigrants béninois étaient faiblement qualifiés (niveau primaire), 11,4 % moyennement qualifiés (niveau secondaire) et 34,4 % hautement qualifiés (niveau supérieur) <sup>9</sup>.

Entre 2004 et 2009, les mouvements de sortie du territoire national concernaient davantage les étrangers que les Béninois. Sur cette période, 75 % de l'émigration était le fait des étrangers et le quart (25%), le fait des Béninois <sup>10</sup>. De 2004 à 2009, 337 Béninois en situation irrégulière à l'étranger ont été refoulés au Bénin <sup>11</sup>.

Selon les données du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 411 réfugiés et 197 demandeurs d'asile d'origine béninoise ont été enregistrés en 2009. Enfin, selon le Recueil de données mondiales sur l'éducation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le nombre d'étudiants béninois inscrits à l'étranger en 2007 s'élevait à 3 625 avec un taux de mobilité vers l'étranger de 10,2 % <sup>12</sup>. Plus de 66 % de ces étudiants étaient inscrits dans les universités françaises. En Afrique, le Maroc est le premier pays de formation des étudiants d'origine béninoise.

---

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Defoort, C., Migrations qualifiées et capital humain : nouveaux enseignements tirés d'une base de données en panel, Thèse de doctorat, Université de Lille, 2007.

<sup>10</sup> Données MISP/DEI, 2010.

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> UNESCO, Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009, 2009.

## *Les conséquences des migrations sur la société béninoise*

La migration contribue à la réduction de la pauvreté par le biais des transferts de fonds des travailleurs migrants. Les données officielles sur les transferts de fonds, révèlent que sur la période 2000-2009, les transferts nets annuels des migrants étaient en moyenne de 28,9 millions de dollars EU. Ces transferts ont représenté en moyenne 2,4 % du PIB entre 2000 et 2009. Ils sont utilisés pour 90 % dans les dépenses de ménage pour la consommation et 10 % pour l'investissement. En raison de la diversité des moyens de transferts, notamment la forte utilisation des circuits officieux, il est difficile d'évaluer avec certitude la contribution financière des Béninois de l'extérieur au développement du pays.

## *Le cadre politique et les défis de la gestion des migrations*

Il existe des textes législatifs et réglementaires qui régissent les questions de migration, issus des accords d'intégration régionale, notamment au niveau de la CEDEAO et de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ainsi que des conventions internationales. Il existe également, dans le cadre de la coopération nord-sud, quelques programmes et/ou projets prenant en compte les aspects de la migration.

Par ailleurs, une Déclaration de politique de population (DEPOLIPO) prenant en compte la migration internationale a été formulée. La mise en œuvre de ce document est coordonnée par la Commission Nationale des Ressources Humaines et de la Population (CNRHP).

Les défis de la gestion des migrations au Bénin sont, entre autres, la nécessité d'élaborer une politique migratoire déclinée en programmes spécifiques et la mise en place d'un cadre institutionnel spécifique pour la coordination des structures impliquées dans les divers volets de la migration.

## *Lacunes statistiques*

Les données sur la migration sont rares et quand elles existent, elles sont issues de sources différentes n'adoptant pas toujours les mêmes approches et concepts, ce qui les rend difficilement exploitables et comparables. Les données fournies par les recensements sont celles issues des cinq dernières années précédant le recensement. Dans la plupart des cas, elles ne concernent pas l'émigration. Quant aux données administratives fournies par la Direction

de l'émigration et de l'immigration et la Direction des relations avec les Béninois de l'extérieur, on constate un déficit d'enregistrement, de traitement et de diffusion en raison des méthodes de collecte, des moyens mis en œuvre et de l'insuffisance d'outils et de capacité de traitement.

# Executive Summary

## *Immigration in Benin*

According to data from the 2002 Population and Housing Census, the number of immigrants rose from 77,904 in 1992 to 156,748 in 2002, an increase of more than 100 per cent in 10 years. In 2002, immigrants made up around 2 per cent of the total population of Benin and 5 per cent of the active population. Among other things, this increase in the immigrant population from one census to the next can be attributed to restored political stability and renewed economic activities resulting from the democratic and liberal paths chosen by the National Conference of Vital Elements of the Nation in February 1990.

Most immigration into Benin is from Africa, particularly West Africa. According to the results of the 2002 census, the largest foreign communities, in decreasing order of size, are from Niger (34.8 %), Togo (22.1 %), Nigeria (20.5 %), the rest of West Africa (11.6 %), Burkina Faso (4.6 %), the rest of Africa (3.7 %), France (0.8 %) and the rest of Europe (0.5 %).

These immigrants are mostly independent workers (40 %), permanent salaried workers (2 %), temporary migrant workers (3 %), family workers (10 %) and apprentices (2 %), with around 40 per cent not declaring their social or professional status. In addition to this category of long-term migrants, Benin also has refugees and asylum-seekers, estimated at 7,329 in 2009; and students of various nationalities.

## *Emigration from Benin*

Benin has seen very high emigration levels, resulting in the creation of a significant community of Beninese in other African countries. According to data gathered, the number of Beninese abroad is estimated at 4,384,686, or about half the total population of Benin in 2009. It is worth mentioning that 98 per cent of them are in countries of the Economic Community of West African States (ECOWAS) and 1.1 per cent in the rest of Africa. Europe has received around 0.7 per cent of the total.

Some of these African countries have become preferred destinations for Beninese migrants: Nigeria, with 69 per cent of the total within Africa, Côte d'Ivoire (20 %), Senegal (6.9 %), Niger (1.6 %) and Gabon (1 %) (calculated from

data given in the 2009 Human Development Report). In Europe, France is unquestionably the favourite destination, with 83.7 per cent of the total number of Beninese migrants, followed by Italy (7.7 %) and Germany (6.1 %). In the Americas, most Beninese live in Washington (49 %), then Canada (36.7 %), New York (11 %) and Cuba (2.1 %). In Asia and the Arab World, the largest populations are in the United Arab Emirates (46.2%), China (23.6 %), Qatar (23.1 %) and Japan (7.2 %).

Analysing the education levels of Beninese emigrants reveals that, in 2000, 41.3 per cent were poorly qualified (primary education), 11.4 per cent were averagely qualified (secondary education) and 34.4 per cent were highly qualified (higher education).

Recent emigration flows – between 2004 and 2009 – show foreigners leaving the country in very high numbers compared with the Beninese. Indeed, for that period, foreigners accounted for around three quarters (75 %) of emigration and Beninese for one quarter (25 %). Between 2004 and 2009, 337 Beninese emigrants were found to be in an irregular situation abroad and returned to Benin.

According to UNHCR data, 608 refugees and asylum-seekers of Beninese origin were registered in 2009, of whom 197 were seeking asylum. In 2009, a survey of global education figures estimated that the number of students enrolled abroad stood at 3,625 in 2007, with a mobility rate to foreign countries of 10.2 per cent. More than 66 per cent of these students were enrolled in French universities. Within Africa, Morocco is the most popular country for students of Beninese origin.

### *Consequences of migration on Beninese society*

Migration contributes to poverty reduction through remittances from migrant workers. Indeed, official data on funds transferred show that, from 2000 to 2009, annual net transfers by migrants averaged USD 28.9 million (data from the Central Bank of West African States (BCEAO)). These net transfers by migrants represented 2.4 per cent of GDP on average between 2000 and 2009. In terms of use, 90 per cent went towards household consumer expenses, while 10 per cent was invested. In view of the range of transfer methods, including the widespread use of unofficial channels, it is difficult to determine with certainty the financial contribution of Beninese abroad to the country's development.



## *Policy framework and challenges for migration management*

Benin has no migration policy document. However, there are legislative and regulatory texts governing migration issues, which tie in to subregional agreements on regional integration, particularly within ECOWAS and UEMOA, and to international agreements and conventions. As part of North–South cooperation, some programmes and/or projects cover aspects of migration. Benin also has a declaration on population policy (DEPOLIPO) that takes international migration into account.

The National Commission on Human Resources and Population (CNRHP) coordinates and monitors the implementation of this policy declaration. The Commission would be given the renewed impetus it deserves if the decree establishing it and defining its remit were to be reviewed. The real challenges in managing migration are, *inter alia*, formulating a migration policy to be implemented through specific programmes, building a dedicated institutional framework to coordinate the structures involved in the various aspects of migration.

### *Statistical gaps*

Data on migration are rare and, where they do exist, they come from various sources that do not always adopt the same approaches and concepts, which makes using and comparing data difficult. In recent times, there have been two main sources of information on international migration in Benin: censuses and surveys, and administrative sources. Data obtained from censuses cover the five years preceding the year of the census. For the most part, they do not cover emigration.

As for administrative data provided by the Department for Emigration and Immigration (gathered at borders and airports) or by the Department for Relations with Beninese Abroad, it should be noted that the shortcomings in terms of recording, processing and disseminating data are caused by the collection methods used, the resources available, and the shortage or lack of processing tools and capacity.



# PARTIE A Introduction

Le Bénin est situé en Afrique de l'Ouest. De forme allongée en latitude, il couvre une superficie de 114 763 kilomètres carré. Il est délimité au sud par l'Océan Atlantique, à l'ouest par le Togo, au nord par le Burkina Faso et le Niger et à l'est par le Nigeria. Le pays est divisé en douze départements, lesquels sont subdivisés en soixante-dix-sept communes. Le Bénin avait en 2002, une population de 6 769 914 habitants dont 60 % vivaient en milieu rural et 51,5 % étaient de sexe féminin<sup>13</sup>. D'après les données de projection de l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE), la population du Bénin était estimée à 8 497 827 habitants en 2009.

La première partie (A) de cette étude vise à dresser un état des lieux du niveau du développement du Bénin et la façon dont les phénomènes migratoires ont évolué au cours des dernières années. La deuxième partie (B) consiste en un aperçu général de la situation socio-économique du Bénin en relation avec les mouvements migratoires. La troisième partie (C) analyse la situation actuelle de la migration, indique les tendances récentes relatives aux nombre et types de migrants, aux diasporas et leur contribution au développement socio-économique du pays. La quatrième partie (D) dresse un état des lieux des politiques en matière de migration au Bénin. La cinquième partie (E) résume les principales conclusions auxquelles l'étude est parvenue et présente un certain nombre de recommandations.

## A.1 Etat des lieux du niveau de développement

Huit objectifs du millénaire pour le développement ont été adoptés en 2000 lors du Sommet du Millénaire. La présente section s'intéressera plus particulièrement aux objectifs 1, 3, 6, et 8, soit : éliminer l'extrême pauvreté et la faim, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies, mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

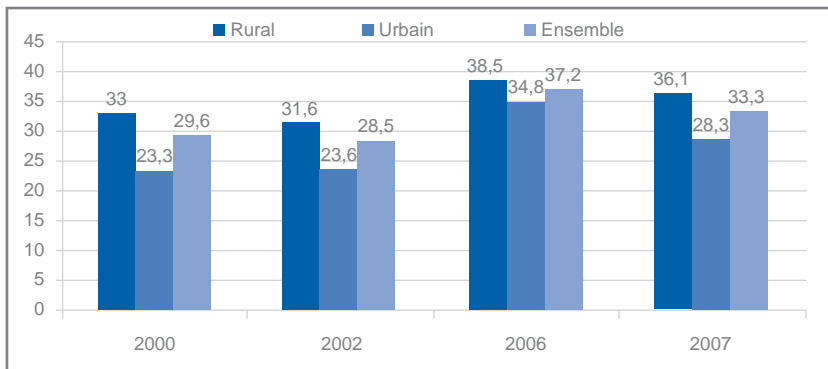
---

<sup>13</sup> INSAE, Analyse des Résultats du RGPH3, tome 1 : Répartition spatiale, structure par sexe et âge et migration de la population au Bénin, 2003.

## OMD 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

De 2000 à 2007, la proportion de la population en-dessous du seuil de pauvreté est passée de 29,6 % en 2000, à 33,3 % en 2007, en dépit de l'élaboration et de la mise en œuvre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la pauvreté selon le milieu de résidence sur la période 2000 à 2007.

Graphique 1 : Evolution de l'incidence de la pauvreté, 2000-2007

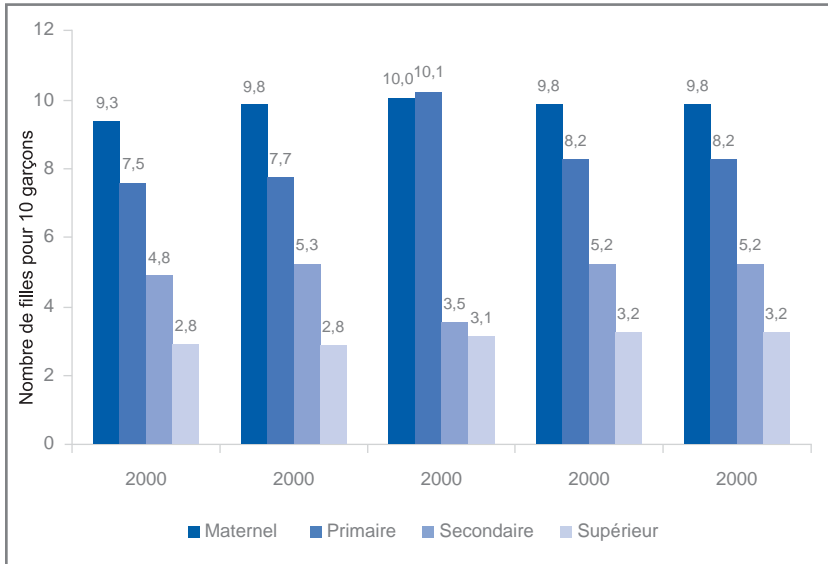


Source : Données INSAE, ECVR et EMICOV, 2009

## OMD3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le graphique ci-dessous montre une baisse du ratio fille/ garçon de la maternelle au supérieur chaque année. Il faut noter qu'à la maternelle, le ratio est presque égal à 1 sur toute la période. En 2008, le ratio au niveau des trois derniers niveaux d'enseignement était respectivement de 8 filles sur 10 garçons, 5 filles sur 10 garçons et 3 filles pour 10 garçons.

Graphique 2 : Evolution du ratio fille/garçon selon le niveau d'enseignement de 2004 à 2008



Source : Calculs effectués à partir des données DPP/MEPS, 2009

## OMD6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies

Tableau 1: Prévalence du VIH, 2002-2009

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Prévalence moyenne nationale (%)	1,9	2	2	2,1	2	1,7	1,8	2
Prévalence moyenne en milieu urbain (%)	2,4	2,8	2,4	2,4	2,8	2,4	2,6	2,7
Prévalence moyenne en milieu rural (%)	1,5	1,3	1,6	1,9	1,5	1,1	1,1	1,5
Prévalence moyenne chez les 15-24 ans (%) tous milieux	1,7	1,9	1,3	2,2	1,4	-	1,9	1,7

Sources : Données CNLS, 2010

Les indicateurs du tableau 1 ci-dessus révèlent une relative stabilité de la prévalence du VIH/SIDA au niveau national, par milieu de résidence et chez les jeunes de 15 à 24 ans. On note une amélioration de ces indicateurs en 2007 et 2008.

Le paludisme demeure un important problème de santé publique et constitue la première cause de recours aux soins (tableau ci-dessous). Son taux d'incidence est très élevé mais en baisse depuis 2003. Cet indicateur est passé de 117 pour mille habitants en 2002 à 109,9 en 2006. L'incidence de la tuberculose, quant à elle, reste relativement stationnaire depuis 2002 en dépit des programmes mis en œuvre et des appuis apportés à ce secteur par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers. Cet indicateur était de 3,18 pour 10 000 habitants en 2006.

Tableau 2 : Incidence du paludisme et de la tuberculose, 2002-2006

Années	2002	2003	2004	2005	2006
Taux d'incidence du paludisme (% 0)	117	118	119	108	109,9
Taux d'incidence de la tuberculose (pour 10 000)	3,29	4,5	3,57	4,2	3,18

Source : Données TBS, 2008

## OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Une analyse sur trois périodes quinquennales permet de noter que l'aide publique exprimée en pourcentage du PIB affiche une baisse régulière, passant de 14,9 % sur la période 1992-1996 à 11,06 % sur la période de 1997-2001 avant de chuter à son niveau le plus bas (7,76 %) sur la période de 2002-2006<sup>14</sup>.

D'après les statistiques de l'OCDE, entre 2004 et 2008, le Bénin a reçu en moyenne 446 millions de dollars EU d'aide publique au développement par an, soit 34 % de son PIB.

Depuis 2000, l'indice de développement humain (IDH) du Bénin est en croissance permanente (de 0,43 en 2000 à 0,502 en 2007), ce qui s'explique notamment par l'augmentation de l'espérance de vie. Cet indice du développement humain classe le Bénin au 161<sup>ème</sup> rang sur 182 pays<sup>15</sup> en 2007. Ainsi, le Bénin vient après le Togo (159<sup>ème</sup>), le Malawi (160<sup>ème</sup>) et reste devant la Côte d'Ivoire (163<sup>ème</sup>), le Sénégal (166<sup>ème</sup>) et le Burkina-Faso (177<sup>ème</sup>).

<sup>14</sup> OCDE, Rapport sur la coopération pour le développement 2009, 2009.

<sup>15</sup> PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 2009

En 2002, l'espérance de vie à la naissance était de 59,2 ans, 61,3 ans pour les femmes et 56,8 pour les hommes, soit un gain moyen annuel d'une demi-année entre 1992 et 2002. L'amélioration de ces indicateurs révèle l'impact des politiques sanitaire, nutritionnelle, éducative et économique mises en œuvre au cours de cette décennie.

## A.2 Principales tendances migratoires

Entre 1979 et 1992, le nombre d'immigrants est passé de 55 706 à 77 904, soit une augmentation de 39,8 %. Cet effectif va plus que doubler au cours de la décennie suivante. En effet, entre les deux recensements de 1992 et de 2002, le stock d'immigrants est passé à 156 748<sup>16</sup>. Parmi eux, 49,2 % sont des étrangers et 50,8 % des Béninois vivant à l'extérieur. Ce mouvement impressionnant peut se justifier par la stabilité politique retrouvée et la relance des activités économiques à l'issue des options choisies à la Conférence des forces vives de la nation de février 1990.

En ce qui concerne les principales tendances migratoires, il faut distinguer la migration interne et la migration internationale. Au niveau interne, l'exode rural constitue l'essentiel des flux migratoires. De 1979 à 2002, la population urbaine est passée de 27 % à 39 %.

Quant à la migration internationale, le Bénin a connu par le passé plusieurs phases de migration et des périodes de rapatriements massifs de Béninois vivant à l'extérieur. La littérature existante distingue quatre périodes : la phase précoloniale ; la phase allant de l'indépendance à la période révolutionnaire (1960-1972) ; la phase allant de la période révolutionnaire à la veille de la Conférence nationale (1972-1990) et la phase postérieure à la Conférence nationale (1990 à nos jours).

La phase précoloniale et coloniale est caractérisée par des mouvements de populations dans le cadre du commerce transfrontalier entre les empires Oyo, Songhaï et les royaumes du Dahomey ainsi que par le fonctionnement des Etats-colonies d'Afrique Occidentale Française. La période 1960-1972 est essentiellement caractérisée par la gestion de l'indépendance du Dahomey. C'est la phase la plus tumultueuse contribuant de ce fait à l'exil de nombreux cadres politiques béninois. La phase allant de la période révolutionnaire à la veille de la Conférence nationale (1972-1990) est relativement plus stable au plan

---

<sup>16</sup> INSAE, Analyse des Résultats du RGPH3, tome 1 : Répartition spatiale, structure par sexe et âge et migration de la population au Bénin, 2003.

politique mais contraignant à l'émigration du fait de l'instauration du régime marxiste-léniniste au Bénin. Au cours de cette période, l'essor économique du Nigéria voisin a également contribué à l'émigration de nombre de Béninois. La dernière phase, postérieure à la Conférence nationale de février 1990, est celle du renouveau économique, de l'Etat de droit, de la démocratie et du multipartisme. Cette phase est celle de l'immigration étrangère et du retour de certains compatriotes de la diaspora.

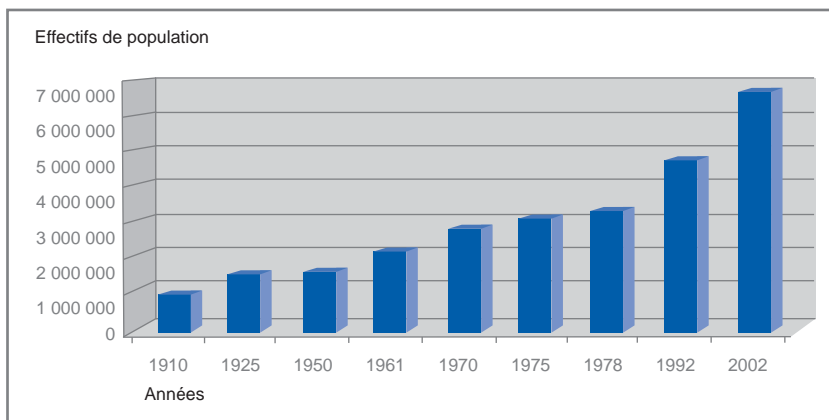


# PARTIE B Analyse du contexte socio-économique de la migration

## B.1 Changements démographiques

Comme la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, le Bénin présente un taux de croissance démographique élevé. Les Recensements généraux de la population et de l'habitation font état d'un taux d'accroissement moyen de 3 % entre 1979 à 1992 et 3,2 % entre 1992 et 2002<sup>17</sup>.

Graphique 3: Evolution de la population du Bénin, 1910-2002



Source : Données INSAE, 2002

La population béninoise (6 769 914 habitants) est à dominance féminine. Les femmes représentent 51,5 % de la population totale dont 45,9 % en âge de procréer, avec un indice synthétique de fécondité de 5,5 enfants par femme en 2002<sup>18</sup>. Le taux brut de natalité était de 41,17 pour mille en 2002. En milieu rural, le taux de natalité est sensiblement plus élevé (45 pour mille) que celui du milieu urbain (35 pour mille). Le taux brut de reproduction est de 2,7, avec une distinction équivalente entre milieu rural (3,1) et milieu urbain (2,1).

<sup>17</sup> Le taux d'accroissement naturel est estimé à 2,9 % par an pour la période entre 1992 et 2002. Par ailleurs, la différence entre le taux d'accroissement annuel et le taux d'accroissement naturel indique un solde positif.

<sup>18</sup> Recensement général de la population et de l'habitation, 2002. Cet indicateur n'a pratiquement pas subi de variation entre 2001 et 2006 où il est respectivement de 5,6 et 5,7 enfants/femme. INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages et Enquête Démographique et de Santé, 2006.

Le Bénin est caractérisé par une structure par âge très jeune : les Béninois âgés de moins de 25 ans représentent 60 % de la population. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent uniquement 5,5 % de la population totale.

La population béninoise reste soumise à une forte mortalité malgré une baisse observée ces dernières années : le taux brut de mortalité est passé de 15 pour mille en 1992 à 12,3 pour mille en 2002<sup>19</sup>. De manière générale, la mortalité est plus forte chez l'homme, à l'exception des tranches d'âge fécondes de la femme. La mortalité infanto-juvénile et maternelle reste en effet élevée (respectivement 125 et 397 décès pour mille en 2006).

La population est inégalement répartie sur le territoire national. 70 % de la population vit sur le quart de la superficie du territoire, au sud-Bénin et 30 % de la population sur les trois quarts restants. La population urbaine est en constante progression. De 27 % en 1979, elle est passée à 36 % en 1992, puis à 38,9 % en 2002. Aujourd'hui, quatre Béninois sur dix (41,8 %) habitent la ville.

## B.2 Environnement économique

### Principaux indicateurs macro-économiques

Le taux de croissance économique du Bénin évolue en dents de scie et a rarement excédé 6 % au cours des dernières décennies (voir graphique 4 ci-dessous). Tandis que le taux de croissance démographique est de l'ordre de 3,2 %, la moyenne du taux de croissance économique annuel était de 4,1 % entre 1999 et 2009. Cette moyenne est loin des 7 % de croissance économique nécessaire pour réduire la pauvreté<sup>20</sup>.

Le principal secteur d'activité économique contribuant à la croissance est le secteur tertiaire avec plus de 50 % du PIB en moyenne. Le secteur informel qui prédomine, représente plus de 60 % du PIB.

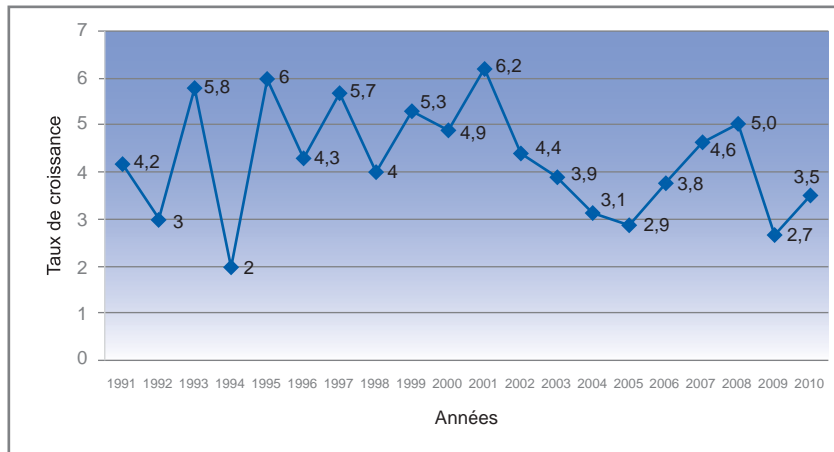
La moyenne du taux d'inflation entre 1999 et 2008 a été de 3,1 %. Le PIB par habitant était évalué à 703 dollars EU en 2008.

---

<sup>19</sup> INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages et Enquête Démographique et de Santé, 2006

<sup>20</sup> UEMOA, Recommandation N°01/2009/CM/UEMOA relative aux orientations de politique économique des Etats membres de l'Union pour l'année 2010, 26 juin 2009.

Graphique 4 : Evolution du taux de croissance économique, 1991- 2010



Source : Données INSAE

## Climat d'investissement

Le taux d'investissement total est stationnaire depuis une décennie, autour d'une moyenne de 19,5 %. Les investissements directs étrangers (IDE) demeurent faibles. En 2002, le Bénin n'a attiré que 7 % des flux annuels globaux d'IDE dans les Etats de l'UEMOA contre 12 % en 2000.

La loi de finances 2009 a prévu l'exonération de la patente et de la taxe professionnelle unique pour les entreprises en cours de création, afin de stimuler l'investissement. La loi de finances 2010 a prévu une exonération de la taxe de développement local pour les exploitants de produits miniers agréés par le Ministère chargé des mines. En dépit de cette politique d'allègement fiscal, l'économie béninoise demeure peu performante.

En 2006, le Bénin se positionnait au 114<sup>ème</sup> rang sur 117 selon le classement de compétitivité des Etats établi par le World Economic Forum<sup>21</sup>. En 2010, le rapport de la Banque Mondiale sur le climat des affaires classait le Bénin à la 172<sup>ème</sup> place sur 183 pays<sup>22</sup>. Parmi les facteurs défavorables, la corruption, un taux d'imposition élevé, des lourdeurs administratives, une législation fiscale non-attractive et le coût du crédit.

<sup>21</sup> Porter, M. et al. (ed.), The Global Competitiveness Report 2005-2006, World Economic Forum, 2006.

<sup>22</sup> Banque mondiale, Doing Business 2010. Réformer en période difficile, 2009.

## Secteur informel

Le secteur informel domine l'économie béninoise : il emploie 95 % des travailleurs et représenterait en moyenne 63,3 % du PIB sur la période 1999-2008. Le secteur informel occupe majoritairement la population active dans les secteurs de l'agriculture (99,4 %), l'industrie extractive (99 %), le commerce et la restauration (97,9 %), et l'industrie manufacturière (96,5 %).

Tableau 3 : Répartition de la population active occupée par secteur et par sexe, 2002

	Population occupée	Secteur informel	Secteur formel public	Secteur formel privé
Pourcentage total	100	94,9	2,6	2,4
Pourcentage de femmes	49,4	97,3	1,3	1,4
Pourcentage d'hommes	50,6	92,7	3,9	3,4
Effectifs	2 811 753	2 669 644	73 627	68 482

Source : Données INSAE, 2002

Tableau 4 : Répartition de la population active occupée selon le secteur et la branche d'activité, 2002

Branche	Total			Secteur informel		Secteur formel	
	Effectif	%	Total	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture, pêche et chasse	1 274 379	47,1	100	1 266 461	99,4	7 918	0,6
Industrie extractive	37 017	1,4	100	36 630	99,0	387	1,0
Industrie manufacturière	244 312	9,0	100	235 654	96,5	8 658	3,5
Eau, électricité et gaz	1 832	0,1	100	770	42,0	1 062	58
Bâtiment et travaux publics	68 881	2,5	100	64 484	93,6	4 397	6,4
Commerce et restauration	784 930	29,0	100	768 240	97,9	16 690	2,1
Transport et communication	92 012	3,4	100	80 767	87,8	11 245	12,2

Branche	Total			Secteur informel		Secteur formel	
	Effectif	%	Total	Effectif	%	Effectif	%
Banque et assurance	3 632	0,1	100	1 500	41,3	2 132	58,7
Autres services	196 394	7,3	100	115 029	58,6	81 365	41,4
<b>Total</b>	<b>2 703 389</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>2 569 535</b>	<b>95</b>	<b>133 854</b>	<b>5</b>

Source : Données INSAE, 2002

## Commerce

Les exportations dépendent en grande partie de la production de coton. Les exportations sont passées de 16,9 % en 1999 à 19,2 % en 2008. Dans la même période, les importations de biens et services se sont accrues passant de 25,5 % à 29 %. La balance commerciale du Bénin demeure structurellement déficitaire (voir annexe II, tableau 16).

Le taux d'ouverture du Bénin est passé de 42,5 % en 1999 à 44 % en 2009. L'indice des prix à la consommation a progressé de 122 en 2002 à 131 en 2005, en dépit des efforts entrepris pour maintenir l'inflation en-dessous de 3 %.

### B.3 Marché du travail<sup>23</sup>

#### Cadre législatif et réglementaire du marché du travail

Aux termes de la Constitution du Bénin, « l'Etat reconnaît à tous les citoyens le droit au travail et s'efforce de créer les conditions qui rendent la jouissance de ce droit effective et garantissent au travailleur la juste rétribution de ses services ou de sa production »<sup>24</sup>. La Constitution reconnaît également le droit d'association des travailleurs pour la défense de leurs droits et intérêts ainsi que le droit de grève.

<sup>23</sup> Les indicateurs utilisés dans cette section sont ceux calculés par l'INSAE. Il est important de souligner que ni l'INSAE, ni les structures en charge de l'emploi ne calculent le taux d'emploi encore moins par natif né à l'étranger, mais calculent le taux d'activité. A cet effet, les indicateurs utilisés sont ceux calculés à partir des données de l'enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages (INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages et Enquête Démographique et de Santé, 2006).

<sup>24</sup> Constitution de la République du Bénin, art. 30.

La loi n°98-004 portant code du travail définit les conditions d'exercice des droits et obligations des salariés du secteur privé et parapublic. Les dispositions de la loi sont complétées par la convention collective générale du travail applicable en l'espèce. Le régime des fonctionnaires de l'Etat est organisé par la loi du 26 février 1986 portant statut général des agents permanents de l'Etat (modifiée le 12 avril 1989) et celui des agents contractuels par le décret du 24 juin 2008 portant régime juridique de leur emploi dans le secteur public.

La loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant code de sécurité sociale en République du Bénin (modifiée) institue un régime général de sécurité sociale en faveur des travailleurs du secteur structuré soumis aux dispositions du code de travail. Les travailleurs du secteur privé formel ainsi que les agents contractuels de l'Etat sont affiliés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Les agents permanents de l'Etat cotisent au Fonds national de retraite (FNRB). En raison de la prédominance du secteur informel, le système de sécurité sociale (CNSS et FNRB) couvre à peine 5 % des travailleurs. Des mutuelles de santé et des caisses de prévoyances retraites existent toutefois pour les autres catégories, travailleurs indépendants, agricoles et du secteur informel.

### **Politique de l'emploi et chômage**

Le taux de chômage a baissé au cours des dernières années, passant de 2,1 % en 2006 à 0,74 % en 2007. Cette baisse est en partie due à la baisse du taux d'activité (62 % à 53 % entre 2006 et 2007) s'expliquant elle-même par l'instauration de la gratuité de la scolarisation qui a contribué à l'amélioration du taux de rétention des enfants dans le système éducatif. La baisse du taux de chômage s'explique également par la politique de l'emploi qui s'est notamment traduite par des programmes de travaux à haute intensité de main d'œuvre, le développement du micro-crédit au profit des femmes et la mise en œuvre des programmes du Fonds national de promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes (FNPEEJ). Toutefois, le sous-emploi reste préoccupant et fausse le calcul du taux de chômage. Le taux global de sous-emploi au niveau national est passé de 89 % en 2006 à 76,2 % en 2007. En milieu urbain, ce taux était de 74,9 % en 2007 contre 77 % en milieu rural.

Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est passé de 25 000 FCFA en 2000 à 31 625 FCFA en 2009. Cette augmentation est conforme aux recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT) suggérant de renforcer les systèmes de protection sociale et de protéger les personnes en adoptant un certain nombre de mesures dont le réajustement régulier des salaires minima pour faire face à la crise financière et économique mondiale.

## B.4 Capital humain

Le taux d’alphabétisation des adultes est passé de 32,6 % en 2002 à 39,5 % en 2007, soit une amélioration de 7,1 %. Ce taux cache certaines disparités selon le sexe et le lieu de résidence. En 2002, seuls 21,9 % des femmes de 15 ans et plus étaient alphabétisées contre 45 % des hommes. Le département ayant le plus faible taux d’alphabétisation est l’Alibori (10,5 %), le département du Littoral ayant au contraire le plus fort taux d’alphabétisation (69 %).

Le taux net de scolarisation dans le primaire était de 77 % en 2005. Les ratios filles/garçons sont en constant rapprochement en dépit d’inégalités persistantes dans le supérieur. Le ratio élève/maître dans le primaire est passé de 55,8 en 2000 à 44,6 en 2008. En revanche, le ratio étudiant/enseignants dans le secteur public se dégrade, passant de 48 pour l’année 2003/2004 à 51 pour l’année 2005/2006 (Voir en annexe le tableau des indicateurs du capital humain).

Le genre, le lieu de résidence et le niveau de vie sont trois caractéristiques qui influencent les chances d’accès à l’école. Le tableau 5 ci-dessous présente les disparités d’accès à l’éducation en fonction de ces trois critères.

Tableau 5: Répartition des 5-24 ans selon le niveau d’instruction atteint, 2005-2006

		% dans la population totale	Niveau scolaire atteint				
			Sans éducation	Primaire	Secondaire cycle 1	Secondaire cycle 2	Supérieur
Genre	Filles	49 %	59 %	46 %	39 %	33 %	36 %
	Garçons	51 %	41 %	54 %	61 %	67 %	64 %
Milieu de résidence	Rural	63 %	76 %	61 %	46 %	26 %	13 %
	Urbain	37 %	24 %	39 %	54 %	74 %	87 %
Niveau de vie	Q1	19 %	31 %	14 %	7 %	3 %	1 %
	Q2	20 %	26 %	19 %	11 %	6 %	1 %
	Q3	21 %	23 %	22 %	17 %	8 %	5 %
	Q4	20 %	13 %	23 %	26 %	20 %	11 %
	Q5	20 %	7 %	21 %	39 %	62 %	82 %

Source : données INSAE, 2006

Note : La première colonne donne la part de chaque catégorie dans la population : on lit par exemple que les ruraux représentent 63 % des jeunes de 5 à 24 ans. Les colonnes suivantes détaillent la composition des individus à chaque niveau scolaire atteint : par exemple, chez ceux qui ont atteint le primaire, on compte 46 % de filles et 54 % de garçons. Autre exemple, 3 % des jeunes qui ont atteint le cycle 2 du secondaire appartiennent au quintile 1 de niveau de vie (Q1) alors que 62 % appartiennent au quintile 5.

Alors que les filles sont aussi nombreuses que les garçons, 59 % des non scolarisés sont de sexe féminin. Par ailleurs les filles ne représentent environ qu'un tiers des effectifs dans le supérieur. Alors que 63 % de la population vit en milieu rural, les ruraux ne représentent que 46 % des effectifs du secondaire général 1<sup>er</sup> cycle. De même, alors que les plus favorisés représentent 20 % de la population des 5-24 ans, ils représentent 39 % des enfants scolarisés au secondaire 1<sup>er</sup> cycle et 82 % des effectifs du supérieur.



## PARTIE C Analyse de la situation migratoire du Bénin

Les données sur la migration au Bénin sont rares. Quand elles existent, elles suivent parfois des approches et concepts divergents, ce qui les rend difficilement exploitables. Les principales sources d'information sur la migration internationale sont les recensements, les enquêtes de population ainsi que les données administratives.

A ce jour, le Bénin a organisé trois Recensements généraux de la population et de l'habitation (RGPH), le premier en mars 1979, le deuxième en février 1992, et le troisième en février 2002. Une enquête sur les migrations en milieu urbain a également été réalisée au cours de l'année 2000. Les données utilisées pour l'analyse de la migration au Bénin sont pour l'essentiel celles du RGPH de 2002<sup>25</sup>.

Les sources administratives concernent les données fournies par la Direction de l'émigration et de l'immigration (données collectées par la police des frontières et de l'aéroport), la Direction chargée des relations avec les Béninois de l'extérieur (données provenant essentiellement des représentations diplomatiques et consulaires du Bénin à l'étranger) et la Direction de l'émigration et de l'immigration.

Malgré l'importance des déplacements transfrontaliers, il existe peu de données sur la question. C'est seulement au niveau des points de passage qui font l'objet de surveillance policière que l'on procède à des enregistrements réguliers des migrants. Là encore s'opère un choix : seuls les voyageurs munis des documents de voyage sont enregistrés. Les autres, plus nombreux, traversent la frontière sans aucun contrôle. Par ailleurs, les données collectées sont simplement classées en deux catégories : entrée (des étrangers et des Béninois) et sortie (des étrangers et des Béninois). Aucun autre type de catégorisation, par exemple selon le sexe, l'âge, le pays d'origine, le type de mobilité (journalière, saisonnière, longue durée, etc.), n'est pris en considération.

---

<sup>25</sup> Il convient toutefois de préciser que les données fournies par les rapports de recensement sont celles issues des cinq dernières années précédant celles du recensement. Par ailleurs, les recensements ne couvrent que de manière très parcellaire les questions d'émigration. Le prochain recensement général de la population est prévu pour février 2012.

## C.1 Immigrants

### C.1.1 Nombre total d'immigrants

Au recensement de la population de 2002, 156 748 immigrants arrivés au Bénin au cours des cinq années précédentes ont été dénombrés. L'effectif des immigrants avait alors doublé par rapport à son niveau de 1992 (78 000), pour la même durée d'observation. Il représentait plus de 2,3 % de la population totale du Bénin. Cet effectif comprenait les Béninois de retour et les étrangers. Le tableau ci-après présente leur répartition par département.

Tableau 6 : Effectif des immigrants par milieu de résidence, 1997-2001

Département et Chefs lieux de départements	Migrants étrangers		Migrants béninois de retour		Total
	Effectifs	% du total dans les départements et chef lieux	Effectifs	% du total dans les départements et chefs-lieux	Effectifs
Alibori	10 138	72,5	3 848	27,5	13 986
Atacora	2 905	30,4	6 649	69,6	9 554
Natitingou	755	63,1	442	36,9	1 197
Atlantique	6 099	44,2	7 710	55,8	13 809
Borgou	5 752	56,4	4 456	43,6	10 208
Parakou	2 361	56,5	1 821	43,5	4 182
Collines	3 600	25,3	10 625	74,7	14 225
Couffo	1 823	37,2	3 078	62,8	4 901
Donga	2 673	27,5	7 046	72,5	9 719
Littoral	27 962	66,6	14 055	33,4	42 017
Mono	2 088	23,3	6 859	76,7	8 947
Lokossa	515	38,0	840	62,0	1 355
Ouémé	3 208	50,8	3 111	49,2	6 319
Porto-Novo	3 451	51,7	3 217	48,3	6 668
Plateau	2 129	46,4	2 454	53,6	4 583
Zou	1 460	33,3	2 921	66,7	4 381
Abomey	158	22,7	539	77,3	697
Bénin	77 079	49,2	79 669	50,8	156 748

Source : Données INSAE, 2002

Les immigrants au recensement de la population de 2002, comptaient moins d'étrangers (49,2 %) que de Béninois de retour (50,8 %). Afin d'étudier

les caractéristiques des immigrants de longue durée selon leur nationalité, nous avons utilisé les données relatives aux caractéristiques de la population résidente étrangère au Bénin, recensée en 2002. Le tableau 7 présente leur répartition.

Tableau 7 : Répartition des immigrants de longue durée par sexe et par origine

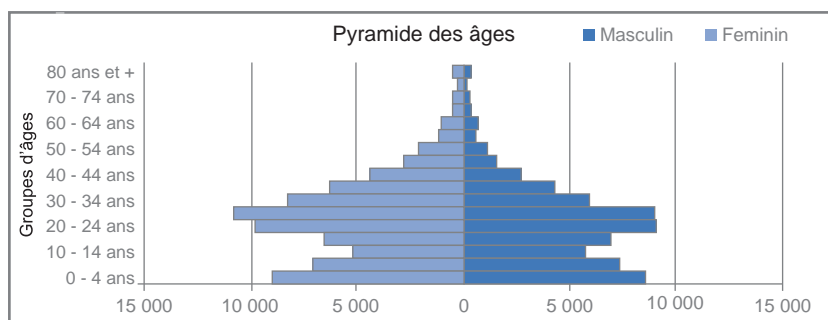
Immigrants	Total	Burkina Faso	Niger	Nigéria	Togo	Reste de l'Afrique occid.	Reste de l'Afrique	France	Reste de l'Europe	Reste du monde	Non déclarés
féminin	65 538	2 601	19 623	11 410	20 166	7 920	2 280	563	362	575	38
masculin	76 057	3 871	29 677	17 608	11 140	8 551	2 981	606	295	1 307	21
ensemble	141 595	6 472	49 300	29 018	31 306	16 471	5 261	1 169	657	1 882	59
% de l'ensemble	100,0	4,6	34,8	20,5	22,1	11,6	3,7	0,8	0,5	1,3	0,0
% pop active	5,00	0,2	1,7	1,0	1,1	0,6	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0
% pop totale	2,1	0,1	0,7	0,4	0,5	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Données INSAE, 2002

Au cours du recensement général de la population de 2002, 141 595 résidents étrangers ont été dénombrés au Bénin, dont 65 538 femmes. Ils représentaient environ 2 % de la population totale du pays et 5 % de la population active. Selon les résultats du tableau ci-dessus, les communautés étrangères les plus importantes au Bénin en 2002 étaient : les Nigériens (34,8 %), les Togolais (22,1 %), les Nigérians (20,5 %), les ressortissants du reste de l'Afrique Occidentale (11,6 %), les Burkinabès (4,6 %), les ressortissants du reste de l'Afrique (3,7 %), les Français (0,8 %), les ressortissants du reste de l'Europe (0,5 %).

La structure par sexe et par âge de la population des immigrants étrangers est illustrée par la pyramide des âges ci-dessous.

Graphique 5 : Pyramide des âges des immigrants étrangers, 2002



Source : Données INSAE, 2002

Le rapport de masculinité était de 116 hommes pour 100 femmes, témoignant ainsi de la dominante masculine de la migration internationale au Bénin. La répartition des immigrants par grand groupe d'âge révèle que les 0-9 ans représentaient 22,8 % et les 15-59 ans 66,4 % de la population des immigrants, ce qui montre l'importance des migrants dans la population active. Les personnes âgées ne représentaient que 1,2 % des immigrants.

En dehors de l'INSAE qui produit des données sur l'immigration quinquennale avant chaque recensement général de la population, la Direction de l'émigration et de l'immigration enregistre quotidiennement les mouvements d'entrée et de sortie au niveau des frontières et de l'aéroport. Le tableau ci-dessous présente les données annuelles sur l'entrée en distinguant les Béninois des étrangers.

Tableau 8 : Evolution des flux d'entrées au Bénin, 2004 - 2009

Années	Béninois		Etrangers		total	Variation annuelle du flux total (%)
	Effectif	%	Effectif	%		
2004	390 317	27,8	1 015 189	72,2	1 405 506	
2005	254 418	25,8	732 529	74,2	986 947	-29,8
2006	437 904	29,0	1 072 990	71,0	1 510 894	53,1
2007	424 670	27,0	1 149 883	73,0	1 574 553	4,2
2008	383 931	25,4	1 125 455	74,6	1 509 386	-4,1
2009	323 052	25,5	942 820	74,5	1 265 872	-20,5

Source : Données MISP/ DEI/ Service de la police des frontières, 2010

Il faut remarquer que globalement les mouvements d'entrée concernent majoritairement des étrangers. Entre 2004 et 2009, l'immigration était constituée en moyenne de 26,7 % de Béninois pour 73,3 % d'étrangers.

### C.1.2. Facteurs de l'immigration au Bénin

La relance de l'activité économique dans les années 1990, en dépit de la variabilité du taux de croissance économique (4,1 % pour le taux moyen entre 1999 et 2009) et des chocs extérieurs (crises énergétique, alimentaire, financière et économique), a favorisé l'immigration.

Au plan politique, le Bénin s'inscrit dans une perspective d'« aspiration à l'état de droit, à la démocratie libérale et au rayonnement culturel, l'esprit de compromis, de conciliation et de paix ». Le maintien de façon permanente depuis 1990 de ce climat de paix et de démocratie génère une confiance propre à inciter les étrangers à résider sur le territoire. Cette situation se trouve renforcée par les crises politiques des dernières années dans les pays voisins (Togo en 2005, Côte d'Ivoire en 2001).

L'hospitalité béninoise, la porosité des frontières et le nombre important des voies d'immigration, le brassage culturel et la difficulté de différenciation des communautés linguistiques d'une frontière à l'autre favorisent également les mouvements d'immigration. La corruption facilite également les fraudes et les passages d'une frontière à l'autre. A cela s'ajoutent le nombre limité des agents de polices aux postes frontaliers et l'insuffisance des équipements de contrôle aux frontières.

Au plan législatif et réglementaire, la Constitution de la République du Bénin accorde les mêmes droits et libertés aux nationaux et aux étrangers, dans les conditions définies par la loi (Article 39). La facilité et la liberté de transfert des capitaux et notamment des bénéfiques, des dividendes et des fonds acquis en cas de cession ou de cessation d'activité de l'entreprise dans le cadre de la législation en vigueur pour tout investisseur étranger (article 14 du code des investissements) favorisent également la migration vers le Bénin.

### **C.1.3 Types d'immigrants**

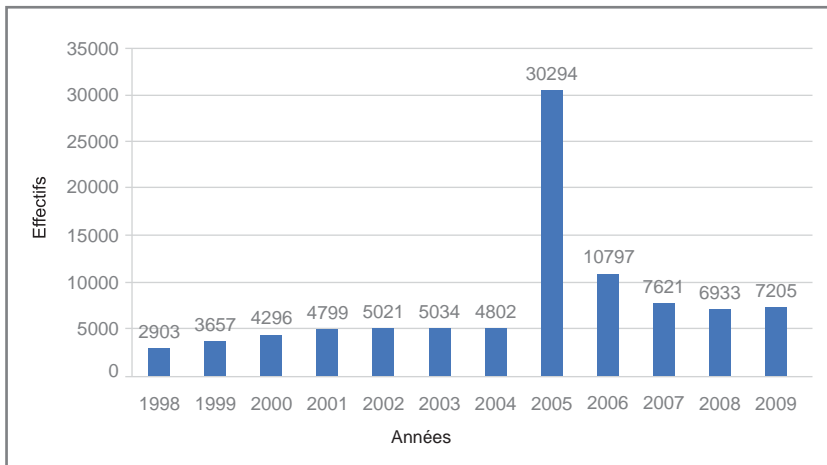
#### Réfugiés et demandeurs d'asile au Bénin

Les conflits armés et les crises politiques dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont favorisé l'affluence de réfugiés au Bénin. Entre 1992 et 1993, la crise politique togolaise a causé le déplacement de plus de 93 000 personnes au Bénin. Ces réfugiés se sont majoritairement installés dans les départements du sud du pays, notamment l'Atlantique (48 802) et le Mono (40 190).

Le Bénin a fait face à une augmentation de la population réfugiée sur son territoire entre 1998 (2 903 réfugiés) et 2009 (7 205) avec un pic en 2005 (30 294) lorsque la crise politique survenue à la suite des élections présidentielles de 2005 au Togo a entraîné le déplacement de plus de 25 000 réfugiés togolais au

Bénin<sup>26</sup>. Entre 2008 et 2009, la population réfugiée est passée de 6 933 à 7 205. En 2009, 82,2 % de la population des réfugiés était de nationalité togolaise, 5,6 % venait de République démocratique du Congo, 3,7 % du Congo, 3 % du Tchad, 2 % du Rwanda et 1,1 % du Nigéria.

Graphique 6 : Evolution de la population de réfugiés au Bénin, 1998-2009



Source : Données HCR

## Migrants économiques

Le statut professionnel des 120 699 migrants en 2002 révèle l'existence de migrants employeurs, indépendants, salariés permanents et temporaires, membres de coopératives, aides familiaux, apprentis et autres.

Il faut souligner que les indépendants constituent la majeure partie - 40 % - des travailleurs migrants. Les travailleurs migrants salariés permanents sont au nombre de 2 912 soit 2 % des travailleurs migrants. Les femmes représentent

<sup>26</sup> Les premiers ont été enregistrés le 26 avril 2005 et ont trouvé refuge dans la paroisse Notre-Dame d'Assomption d'Hillacondji, situé à proximité de la frontière togolaise. Les mouvements de population se sont accélérés par la suite aux points d'entrée d'hillacondji, Athiémé, Agoué, Adjaha, Sazué etc. Ces réfugiés sont pour la plupart des jeunes âgés de 18 à 25 ans et affirment avoir fui le Togo à cause de la persécution perpétrée par l'armée togolaise ou les milices gouvernementales en raison de leur statut de militants ou de sympathisants de l'opposition. Au regard du nombre important et du rythme des arrivées des demandeurs d'asile installés au Bénin et au Ghana, le HCR avait recommandé la reconnaissance prima facie sur le fondement de l'article 1 A(2) de la convention de 1951 et du protocole de 1957 relatifs au statut des réfugiés et, au besoin, l'article I (2) de la convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

environ 33 % de cette catégorie. Les Togolais constituent 32,9 % des salariés permanents. Viennent ensuite les Nigériens (15,8 %) ; les Nigérians (12,2 %) ; les Français (5,7 %) ; les Burkinabés (3,3 %).

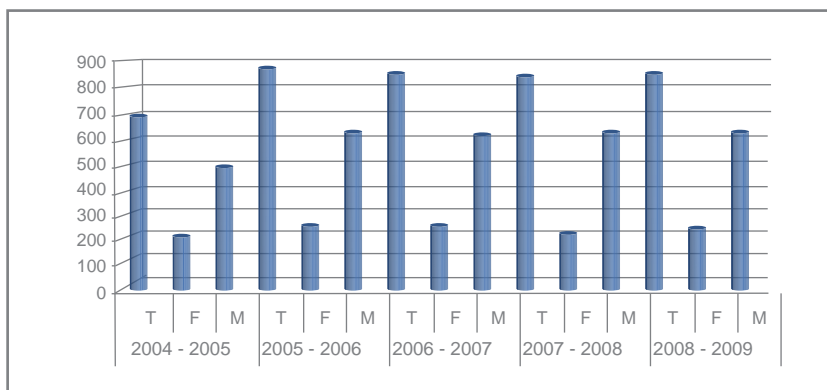
Les travailleurs migrants temporaires étaient au nombre de 3 871 en 2002 soit 3 % de l'effectif total. Les Togolais représentaient la majeure partie de cette catégorie de travailleurs avec 43,3 % de l'ensemble des salariés temporaires, suivis par les Nigériens (24,8 %) ; les Nigérians (9,5 %) ; les Burkinabés (5,4 %) et les Français (1,2 %). Lors du RGPH 2002, plus de la moitié (59,8 %) des immigrants n'ont pas déclaré leur niveau d'instruction.

## Etudiants

Les statistiques collectées relatives aux étudiants étrangers sont limitées aux Universités de Parakou (UP) et d'Abomey Calavi (UAC) en raison des réticences des établissements universitaires privés à fournir des informations.

L'effectif des étudiants étrangers du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle inscrits dans les universités est passé de 701 en 2005 à 863 en 2009. Le graphique ci-après présente l'évolution de l'effectif des étudiants par sexe de 2005 à 2009. Ils représentent en moyenne 2 % de l'effectif annuel des étudiants au cours de la période.

Graphique 7 : Evolution de l'effectif des étudiants étrangers du 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle par sexe dans les universités nationales du Bénin, 2005-2009



Source : Service de la Scolarité et de la statistique des universités

Les étudiantes représentent en moyenne 29 % de l'effectif annuel des étudiants étrangers au cours de la période. En 2005, elles étaient 30 % et 28 % en 2009. En 2009, les nationalités les plus représentatives étaient : les Togolais

(25,4 % de l'effectif annuel des étudiants étrangers), les Nigériens (11,8 %), les Nigérians (10,5 %), les Congolais (6,2 %), les Burkinabés (5 %), les Camerounais (4,8 %), les Maliens (4,7 %), les Tchadiens (4,5 %), les Gabonais (4,5 %).

### Immigrants en situation irrégulière

Le tableau ci-dessous fait état de l'effectif des immigrants en situation irrégulière et reconduits aux frontières entre 2004 et 2009. Au cours de cette période, 1 639 personnes ont été arrêtées et refoulées par la police. Dans la plupart des cas, les motifs de refoulement étaient le défaut de visa, de carte de séjour, de document de voyage, de certificat d'hébergement, la détention de faux passeports et l'usurpation d'identité. L'âge moyen de ces immigrants était de 30 ans.

Tableau 9 : Effectif des immigrants appréhendés en situation irrégulière, 2004 - 2009

Années	Effectifs	Pourcentage
2004	163	9,9
2005	175	10,7
2006	160	9,8
2007	466	28,4
2008	230	14,0
2009	445	27,1
<b>Total</b>	<b>1 639</b>	<b>100,00</b>

Source : Données MISIP/ DEI/ Service de la police des frontières, 2010

En 2009, les ressortissants étrangers les plus fréquemment refoulés étaient les Burkinabés (32,6 %), les Maliens (22,7 %), les Togolais (17,7 %), les Nigérians (6,3 %), les Guinéens (4,5 %) et les Ghanéens (2 %). Les étrangers en situation irrégulière travaillent pour la plupart dans le petit commerce (friperie, vente de pièces détachées), l'artisanat et les petits services ambulants. Pour ce qui concerne les routes d'immigration irrégulière, à l'Est, les principaux axes d'immigration sont Idigny-Illaroro, Idigny- Ilesha, Idigny-Abéokuta, Idiroko-Abéokuta, Kraké-Nigéria, Owodé-Nigéria, Illara-Nigéria, Igolo-Nigéria. A l'Ouest, on peut citer les axes Pira-Togo, Tchetti-Atakpamè, Hilla-Condji-Lomé, Aplahoué-Togo. Au Nord, les axes Doso-Malanville, Porga-Burkina-Faso.



## C.2 Emigrants

### C.2.1 Nombre total d'émigrants

Les données utilisées sont principalement celles fournies par les services administratifs, notamment le service de la police des frontières, la Direction de l'émigration et de l'immigration, et la Direction chargée des relations avec les Béninois de l'extérieur. L'INSAE ne produit pas de données sur l'émigration internationale.

Le tableau ci-dessous présente les données annuelles de la Direction de l'émigration et de l'immigration relatives aux flux de sorties au niveau des frontières, en distinguant les Béninois des étrangers.

Tableau 10 : Evolution des flux de sorties au Bénin, 2004 - 2009

Années	Emigration					Variation annuelle du flux total (%)
	Béninois		Etrangers		total	
	Effectif	%	Effectif	%		
2004	328 704	24,3	1 021 400	75,7	1 350 104	
2005	273 168	20,2	1 076 936	79,8	1 350 104	0,0
2006	445 704	26,9	1 213 900	73,1	1 659 604	22,9
2007	472 476	27,6	1 240 634	72,4	1 713 110	3,2
2008	345 140	23,7	1 112 775	76,3	1 457 915	-14,9
2009	339 987	26,1	962 491	73,9	1 302 478	-10,7

Source : Données MISP/ DEI/ Service de la police des frontières, 2010

Comme au niveau de l'immigration, on constate que les mouvements de sortie du territoire national sont plus importants en ce qui concerne les étrangers que les Béninois. Sur la période 2004 - 2009, environ les trois-quarts (75 %) de l'émigration sont le fait d'étrangers et un quart (25 %), le fait de Béninois.

S'agissant du stock des Béninois résidant à l'étranger, les données existantes sont celles fournies par la Direction des relations avec les Béninois de l'extérieur. Il s'agit des données communiquées par les postes diplomatiques et consulaires du Bénin. Ces données prennent en compte les Béninois immatriculés ou non. Elles ne sont présentées ni par sexe ni par âge et ne distinguent pas non plus les descendants. Le tableau ci-après présente une répartition des Béninois de l'extérieur par grande région.

Tableau 11 : Répartition des Béninois de l'extérieur par grande région

Régions	Effectif	%
CEDEAO	4 298 300	98,0
Reste de l'Afrique	49 221	1,1
Amérique	4 080	0,1
Asie	433	0,0
Europe	32 652	0,7
<b>Total</b>	<b>4 384 686</b>	<b>100,0</b>

Source : Données DRBE/MAEIAFBE, 2010

En 2009, l'effectif des Béninois de l'extérieur était estimé à 4 384 686 personnes soit environ la moitié de la population totale du Bénin à la même période. Il faut noter que 98 % de cet effectif se trouve dans les pays de la CEDEAO, 1,1 % dans le reste de l'Afrique et 0,7 % en Europe.

Parmi les pays de l'Afrique, certains constituent des destinations privilégiées pour les Béninois. Il s'agit du Nigéria (69 % de l'effectif de migrants béninois de l'Afrique), de la Côte d'Ivoire (20 %), du Sénégal (6,9 %), du Niger (1,6 %) et du Gabon (1 %). En Europe, la France constitue incontestablement la destination privilégiée, avec 83,7 % des migrants considérés, suivie de l'Italie (7,7 %) et de l'Allemagne (6,1 %). En Amérique, les Etats-Unis viennent au premier rang (49 % à Washington et 11 % à New York), suivis du Canada (36,7 %) et de Cuba (2,1 %). En Asie et au Moyen Orient, on peut citer par ordre d'importance, les Emirats arabes Unis (46,2 %), la Chine (23,6 %), le Qatar (23,1 %) et le Japon (7,2 %).

Au recensement général de la population de 2003 au Gabon, il a été dénombré 26 504 Béninois, soit 2,1 % de la population totale du pays. En 1998 en Côte d'Ivoire, les Béninois résidents ont été évalués à 107 499, soit 1 % de la population totale du pays.

### C.2.2 Facteurs de l'émigration béninoise

Des années postcoloniales à nos jours, l'émigration béninoise est principalement qualifiée. La formation des étudiants à l'extérieur se poursuit et constitue toujours l'une des causes de l'émigration des Béninois. L'enquête sur la migration en milieu urbain au Bénin a révélé que 39 % des émigrés évoquent les motifs de recherche de travail, 26 % la recherche de l'aventure et 23 % les études et apprentissages pour justifier la migration internationale.

L'accroissement du coût de la vie au Bénin devient de plus en plus inquiétant et pourrait constituer un facteur d'émigration. Le salaire du Béninois est relativement bas compte tenu du coût de la vie au Bénin et dans la sous-région. Le SMIG est à 31 652 FCFA en 2009 au Bénin contre 150 000 FCFA au Gabon, 36 260 FCFA en Côte d'Ivoire, 32 218 FCFA au Burkina-Faso et 28 750 FCFA au Niger. Le ratio SMIG/ Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) révèle que le Béninois a le plus faible pouvoir d'achat au niveau de la sous-région après le Niger. Il convient également de rappeler l'écart entre les salaires dans les pays du sud et du nord. Au-delà des salaires, de nombreuses personnes sont souvent motivées par des facteurs tels que des perspectives d'avenir plus favorables pour leurs enfants, une sécurité accrue et un environnement de travail plus agréable. Il est important d'évoquer quelques autres facteurs subtils qui poussent indirectement à l'émigration et constituent des facteurs de blocage au retour de la diaspora, tels que la politisation de tous les secteurs, la non-reconnaissance du mérite, les blocages administratifs, la corruption, la faible application des lois et textes réglementaires.

Les changements climatiques accroissent la dégradation des terres cultivables déjà peu nombreuses et accélèrent la fréquence des catastrophes naturelles. Ce phénomène affecte le Bénin et oblige les populations à l'exode rural et à l'émigration. Selon les résultats d'une enquête récente réalisée par le Cabinet LARES dans le cadre de l'identification des causes actuelles des départs des populations, il apparaît que les causes de départ, dans les milieux lacustres, sont multiples :

- baisse de la production halieutique due à l'encombrement du lac Nokoué et du lac Ahémé ;
- inondations régulières et destruction des cultures par les animaux en divagation et les parasites ;
- baisse de l'activité économique suite aux contraintes d'un milieu écologique difficile ;
- forte poussée démographique rendant difficile la redistribution des faibles ressources disponibles.

### **C.2.3 Types d'émigrants**

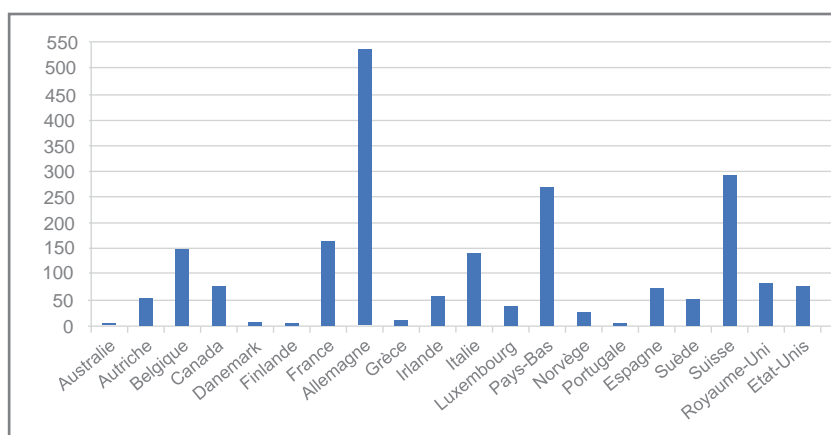
#### **Réfugiés et demandeurs d'asile**

Parmi les émigrants béninois figurent les réfugiés et demandeurs d'asile, principalement dans les pays du nord. Selon les données du HCR, 608 réfugiés

et demandeurs d'asile d'origine béninoise ont été enregistrés en 2009 dont 197 demandeurs d'asiles.

Le graphique ci-après présente les effectifs cumulés (1999-2008) des réfugiés et demandeurs d'asile dans certains pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Logiquement, on aurait pu s'attendre à avoir l'effectif le plus important en France mais il s'observe en Allemagne, la France étant en quatrième rang après la Suisse et les Pays-Bas.

Graphique 8 : Effectifs cumulés (1999-2008) des réfugiés et demandeurs d'asile d'origine béninoise dans les pays de l'OCDE



Source : Données OCDE, 2009

## Travailleurs migrants

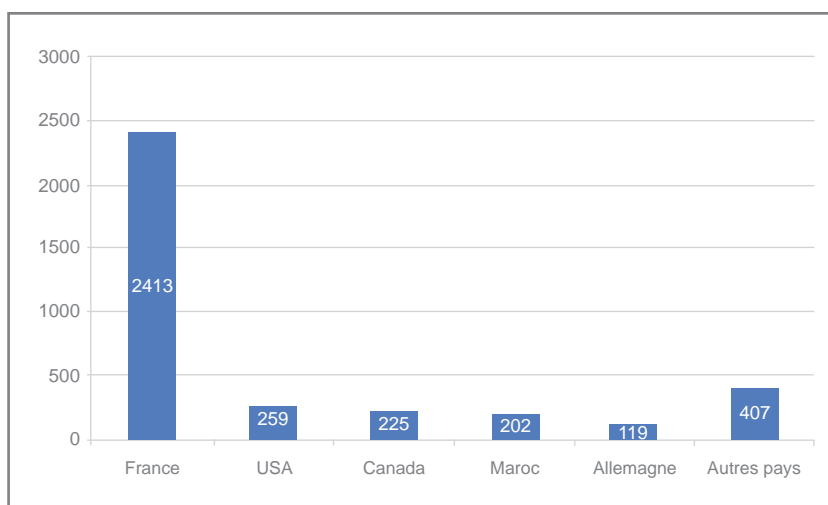
La thèse de Cécily Defoort, *Migrations qualifiées et capital humain : nouveaux enseignements tirés d'une base de données en panel*, présentée en novembre 2007, analyse, à partir des six principaux pays de destination (Australie, Canada, Etats-Unis, Royaume-Uni, France et Allemagne), le niveau de qualification des immigrants béninois. Ces pays de l'OCDE réunissent approximativement 77 % de l'ensemble de l'immigration vers les pays de l'OCDE. Selon l'auteur, le taux d'émigration des Béninois de niveau primaire est de 0,13 %, dans le secondaire 0,39 % et dans le supérieur 6,86 % soit un taux global d'émigration de 0,28 % en 2000<sup>27</sup>. Ainsi, en 2000, 41,3 % des émigrants béninois étaient faiblement qualifiés, 11,4 % moyennement qualifiés et 34,4 % hautement qualifiés.

<sup>27</sup> Données issues de l'annexe générale des analyses de panel de 172 pays sur la période 1975 à 2000 (Defoort, C., *Migrations qualifiées et capital humain : nouveaux enseignements tirés d'une base de données en panel*, Thèse de doctorat, Université de Lille, 2007).

## Etudiants

L'émigration dans le cadre de la formation supérieure concerne un nombre important de Béninois. Le recueil de données mondiales sur l'éducation, publié en 2009, a estimé le nombre d'étudiants béninois inscrits à l'étranger en 2007 à 3 625 personnes, soit 10,2 % de taux de mobilité vers l'étranger. La France accueille dans ses universités plus de la moitié des étudiants émigrants soit 66,6 %, les Etats-Unis 7,1 %, le Canada 6,2 %, le Maroc 5,6 % et l'Allemagne 3,3 % (graphique ci-dessous).

Graphique 9 : Répartition des étudiants Béninois inscrits à l'étranger par principales destinations, 2007



Source : UNESCO, Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009, 2009

## Emigrants en situation irrégulière

De 2004 à 2009, le nombre d'émigrants béninois en situation irrégulière refoulés au Bénin était de 337 (tableau ci-dessous). Ces données administratives ne sauraient toutefois refléter l'ampleur exacte de la migration irrégulière des ressortissants béninois.

Tableau 12 : Emigrants béninois appréhendés à l'étranger en situation irrégulière, 2004-2009

Années	Effectif	Pourcentage
2004	25	7,4
2005	126	37,4
2006	0	0,00
2007	–	0,00
2008	47	13,9
2009	139	41,2
<b>Total</b>	<b>337</b>	<b>100,00</b>

Source : Données MISPI/DEI/ Service de la police des frontières, 2010

En 2009, 139 Béninois ont été refoulés soit 41,25 % de l'effectif total des refoulés en situation irrégulière sur la période. Parmi les 139 cas, 91 provenaient du Gabon, 32 de France, 4 d'Italie, 2 du Maroc, 1 du Congo Brazzaville, 8 de Guinée Equatoriale et 1 des Pays-Bas.

Les émigrants béninois en situation irrégulière sont présents dans les économies informelles des pays développés ou en développement. Ils exercent dans les services domestiques, le bâtiment, le secteur agricole. Ils travaillent également dans les secteurs comme la santé, l'enseignement, le commerce, l'artisanat et la pêche. Les femmes béninoises émigrées travaillent généralement dans le secteur de la restauration et des travaux ménagers.

Généralement, l'émigration des Béninois vers les pays du nord est légale au départ. En effet, le migrant béninois s'arrange souvent pour avoir ses papiers au départ mais tombe dans l'irrégularité quand il reste au-delà de la durée de séjour que lui confère le visa ou le titre de séjour dont il dispose.

### C.3 Transfert de fonds

Dans bon nombre de pays en développement et particulièrement au Bénin, les statistiques officielles sur les transferts de fonds ne présentent qu'une infime partie des ressources financières envoyées par les migrants. En raison notamment des difficultés de transfert, la part des circuits informels est considérable.

Deux types essentiels de transferts sont ainsi utilisés, parfois conjointement, par les migrants : les modes officiels - mandat postal et virement bancaire - et les modes informels - transport d'espèces par le migrant lui-même ou par une tierce personne.

Selon les statistiques de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (tableau ci-dessous), les transferts vers le Bénin représentaient en moyenne sur la période 2000 - 2009 28,9 millions de dollars EU par an. Les transferts de fonds des migrants sont généralement utilisés pour la consommation des ménages.

Tableau 13 : Transfert de fonds des migrants (en million de dollar EU), 2000 - 2009

Période	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
Transferts courants	39,5	59,7	54,8	19,3	24,7	43,4	67,6	64,4	54,8	60,9
Envoi des fonds des travailleurs (dépenses courantes)	26,3	25,8	22,6	13,1	13,5	28,1	35,1	31,6	29,5	26,6
Transferts pour investissements	0,5	0,2	0,2	0,1	0,1	5,1	7,1	8,9	8,1	7,4
Transferts nets des migrants	26,8	26,1	22,8	13,2	13,6	33,2	42,2	40,5	37,6	34
Transferts nets des migrants/ Transferts courants (%)	67,8	43,7	41,4	68,1	54,2	76,7	62,3	62,9	68,7	55,9

Source : Données BCEAO-Bénin, Service des Etudes et des Statistiques, 2009

Projection 2009

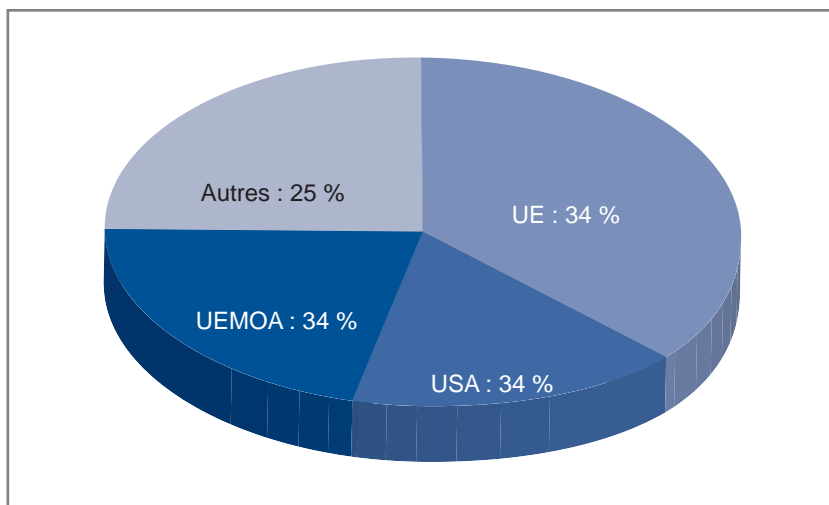
Le flux des transferts de fonds connaît des fluctuations d'une année à l'autre. Les années 2003 et 2004 ont été des années de rupture, marquées par une baisse de plus de 50 % par rapport aux années 2000 et 2001.

Les transferts nets des migrants représentaient en moyenne 2,4 % du PIB entre 2000 et 2009. Par ailleurs, le Rapport sur l'impact de la crise financière et économique mondiale sur le développement économique et social du Bénin précise que « les envois de fonds en provenance de la diaspora tournent en moyenne autour de 100 milliards de FCFA par an sur la période 2004-2008, soit à peu près le double des recettes d'exportation du coton et 3 % du PIB environ »<sup>38</sup>.

<sup>38</sup> République du Bénin, PNUD, Impact de la crise financière et économique mondiale sur le développement économique et social du Bénin, 2009.

Ces fonds se répartissent selon les zones géographiques de provenance de la manière suivante :

Graphique 10 : Répartition des envois de fonds des migrants par zone géographique de provenance, 2008



Source : MPDEPP-CAG, Rapport sur l'impact de la crise financière et économique mondiale sur le développement économique et social du Bénin, 2009

La moitié des fonds proviennent des pays de l'Union Européenne et des Etats-Unis où vivent environ 1 % des Béninois de l'extérieur. L'autre moitié vient principalement des pays de l'UEMOA.

La question du volume et de la provenance des transferts de fonds des migrants demeure toutefois mal cernée et constitue un défi majeur pour une politique de gestion des migrations efficace.



## **PARTIE D Politiques migratoires**

### **D.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration**

En l'absence d'une politique nationale de gestion des migrations clairement définie, la Déclaration de politique de population (DEPOLIPO), adoptée en 1996 et révisée en 2006, fait office de cadre stratégique. Sa mise en œuvre échoit à l'ensemble des ministères sectoriels, la Commission nationale des ressources humaines et de la population (CNRHP) servant d'instance de coordination et de suivi. La DEPOLIPO et son cadre institutionnel de suivi semblent toutefois être mal connus de nombreux acteurs en charge de la gestion des migrations au Bénin.

#### **D.1.1 Aperçu des récents développements de la politique migratoire**

##### **Le Programme Migration pour le Développement en Afrique (MIDA) de l'OIM**

Le programme MIDA a été approuvé par l'Union Africaine en juillet 2001 au sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement à Lusaka (Zambie) et va au-delà de la réinsertion des expatriés qualifiés dans leur pays d'origine en prévoyant, plus largement, de mobiliser les compétences et les ressources financières des Africains émigrés pour le développement de l'Afrique.

Le Bénin a souscrit à ce programme l'année de son adhésion à l'OIM, en 2001. Le Programme MIDA-Bénin devait démarrer en 2002 mais pour plusieurs raisons notamment de financement, il a démarré en 2003 et est entré dans sa phase opérationnelle en 2006. Le programme MIDA-Bénin s'occupe des Béninois de l'extérieur par le biais de deux grands volets :

- transfert des compétences de la diaspora béninoise surtout dans les domaines scientifique et technique ;
- transfert de fonds des migrants.

##### **Le Projet Partenariat pour la gestion des migrations professionnelles**

Le projet Partenariat pour la gestion des migrations professionnelles (PGMP) s'inscrit dans le cadre du programme thématique Migration et Asile

2007-2013, mis en place par l'Union Européenne pour aider les pays tiers à mieux gérer les flux migratoires dans toutes leurs dimensions. Il a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et appuie le Bénin, le Cameroun, le Mali et le Sénégal dans la gestion des migrations professionnelles de leurs ressortissants avec les pays membres de l'Union européenne dans une approche globale du cycle migratoire.

Les principales actions menées au niveau national concernent entre autres la réalisation du profil national de la migration au Bénin et du répertoire des structures en charge de la migration professionnelle au Bénin. Les activités transversales concernent entre autres les séminaires de formation et d'échanges ainsi que l'élaboration du Répertoire opérationnel africain des métiers et emplois (ROAME) pour faciliter l'intermédiation et le rapprochement des offres et des demandes d'emploi.

### D.1.2 Aperçu de la législation nationale

Tableau 14 : Principaux textes législatifs et réglementaires en matière de migration

Texte	Date d'adoption
Loi n° 65-17 portant Code de la nationalité dahoméenne	23.06.1965
Ordonnance n° 1975-41 portant statut des réfugiés	16.07.1975
Loi n° 86-012 portant régime des étrangers en République Populaire du Bénin	31.01.1986
Arrêté n° 218 instituant la carte de séjour au Bénin et précisant les conditions de la délivrance	03.11.1992
Décret n° 95-191 fixant les modalités de délivrance des autorisations administratives de sortie du territoire national des mineurs de moins de dix-huit ans	24.06.1995
Décret n°97-647 portant création, composition, attribution et fonctionnement de la Commission nationale chargée des réfugiés (CNR)	31.12.1997
Loi n° 98-004 portant code du travail	27.01.1998
Loi n° 2006-04 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite des enfants en République du Bénin	30.01.2006
Décret n°2006-066 portant réglementation de l'hébergement des étrangers en République du Bénin	24.02.2006

L'immigration au Bénin est par principe soumise à l'obtention d'un visa de séjour<sup>29</sup>. Dans les trois mois de son entrée sur le territoire national, le ressortissant étranger doit solliciter la délivrance d'un titre de séjour auprès des autorités

compétentes<sup>30</sup>. La législation béninoise distingue trois types de titres de séjour de droit commun : une carte de séjour de résident temporaire, valable pour un an maximum et renouvelable deux fois ; une carte de résident ordinaire valable pour trois ans maximum et renouvelable ; et une carte de résident privilégié, valable dix ans et renouvelable de plein droit.<sup>31</sup>

La carte de séjour de résident temporaire est délivrée aux primo-arrivants, la carte de séjour de résident ordinaire est délivrée aux étrangers résidant depuis trois ans au Bénin, et la carte de séjour de résident privilégié est principalement octroyée aux étrangers résidant au Bénin depuis dix ans – à condition d'être âgés de moins de 35 ans à leur entrée sur le territoire – ainsi qu'aux conjoints étrangers de ressortissants béninois<sup>32</sup>. A côté de ce régime de droit commun, les ressortissants des Etats membres de la CEDEAO obtiennent une carte de séjour spécifique portant la mention « résident CEDEAO »<sup>33</sup>.

Au titre des conditions et règles de procédure communes à l'obtention de l'ensemble des cartes de séjour, il convient de mentionner l'exigence d'une enquête de moralité, effectuée par la Direction des renseignements généraux et de la surveillance du territoire ou les services de police<sup>34</sup>, l'obligation de produire un justificatif de domicile, la preuve de l'activité exercée au Bénin (contrat de travail, certificat d'inscription universitaire, carte d'inscription au registre du commerce, etc.), un extrait de casier judiciaire, une caution de rapatriement. Une somme de 10.000 francs CFA est exigée au titre des frais de dossier.

L'on notera de manière plus spécifique que l'Arrêté n° 218 instituant la carte de séjour au Bénin et précisant les conditions de la délivrance soumet l'obtention de toute carte de séjour à la production d'un « certificat médical datant de moins de trois mois attestant que l'intéressé n'est atteint d'aucune maladie contagieuse sexuellement transmissible ». Cette disposition crée une distinction de traitement entre étrangers et nationaux et revêt très probablement un caractère discriminatoire et par suite, constitue une violation des normes du droit international. En outre, les organisations internationales intéressées, telles que notamment l'OIM, le Haut-commissariat aux droits de l'homme, et l'Organisation mondiale pour la santé, se sont opposées de manière très ferme à la mise en œuvre de telles mesures restrictives.

---

<sup>29</sup> Loi n° 86-012 portant régime des étrangers en République Populaire du Bénin, art. 17.

<sup>30</sup> Ibid, art. 20.

<sup>31</sup> Ibid, art. 7, art. 8, art. 9.

<sup>32</sup> Arrêté n° 218 instituant la carte de séjour au Bénin et précisant les conditions de la délivrance, art. 6, art. 7.

<sup>33</sup> Ibid, art. 8.

<sup>34</sup> Ibid, art. 12.

En application des articles 27 et 28 du code du travail, l'exercice d'une activité salariée par un ressortissant étranger est soumise à l'obtention d'un permis de travail, délivré pour une année et renouvelable. Le travailleur étranger doit ainsi être muni de deux documents, un permis de travail d'une part, une carte de séjour d'autre part. L'autorité compétente peut prendre en considération les « besoins de l'économie nationale » pour rejeter une demande de travail. L'on notera que durant les deux premières années de son séjour au Bénin, le ressortissant étranger ne peut exercer d'activité salariée qu'en vertu d'un contrat de travail à durée déterminée. En revanche, la perte d'un emploi n'entraîne pas de conséquence sur le droit au séjour de l'intéressé.

### **D.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration**

La gestion des migrations et de la diaspora est partagée entre plusieurs structures : le Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des politiques publiques et de la Coordination de l'action gouvernementale (MPDEPP-CAG), le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique (MISP), le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'extérieur (MAEIAFBE), le Ministère de la Micro-finance et de l'Emploi des jeunes et des femmes (MMFEJF), ainsi que d'autres structures non-ministérielles.

#### **Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des politiques publiques et de la Coordination de l'action gouvernementale (MPDEPP-CAG)**

Le MPDEPP-CAG intervient à travers l'INSAE et plus précisément, la Direction des études démographiques (DED), la Direction générale des politiques de développement (DGPD), et la Direction des politiques et programmes de population (DPPP). La Direction des politiques et programmes de population (DPPP) se charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Déclaration de politique de population (DEPOLIPO) ainsi que du suivi des questions relatives aux migrations.

## **Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique (MISP)**

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, à travers la Direction générale de la Police nationale et, plus spécifiquement, la Direction des renseignements généraux et de la surveillance du territoire (DRGST), veille à l'application des mesures législatives et réglementaires sur l'émigration et l'immigration en République du Bénin, surveille et contrôle les mouvements migratoires aux frontières terrestres, maritimes et aériennes. Pour assurer sa mission, cette Direction est dotée de cinq services techniques<sup>41</sup>.

Le Service de la Police de l'air et des frontières et le Service des étrangers s'occupent de la gestion des migrations au quotidien. Ils ont pour principales attributions la coordination des activités en matière de sécurité et de surveillance des mouvements migratoires aux frontières terrestres, maritimes et aériennes ; la centralisation et l'exploitation des renseignements, des statistiques périodiques en provenance des postes frontaliers ; le recensement et le contrôle des étrangers sur toute l'étendue du territoire national ; la délivrance des visas de séjour et des cartes de séjour aux étrangers résidents en République du Bénin et la tenue du fichier des étrangers.

## **Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'extérieur (MAEIAFBE)**

Au sein du MAEIAFBE, quatre principaux acteurs sont compétents en matière de migration : la Direction des Relations avec les Béninois de l'Extérieur (DRBE), la Direction des affaires Consulaires et des Communautés (DACC), les institutions et organismes sous tutelle tels que l'Agence Nationale des Béninois de l'Extérieur (ANBE) et l'Antenne Béninoise du Programme MIDA.

La DRBE assure la gestion des relations des Béninois de l'extérieur à travers les ambassades et consulats du Bénin à l'étranger, gère les situations d'urgence ayant des conséquences sur les nationaux à l'étranger (conflits armés, et expulsions en masse), contribue au recensement périodique des Béninois de l'extérieur et détermine les modalités de protection de leurs intérêts.

La DACC est chargée des tâches suivantes :

- conception de la politique consulaire du Bénin ;

---

<sup>41</sup> Service des recherches et enquêtes ; Service de la surveillance du territoire ; Service des titres de voyages ; Service de la Police de l'air et des frontières ; Service des étrangers et ; Service des hôtels et jeux.

- coordination et évaluation des activités du réseau consulaire ;
- suivi des questions relatives à la protection des intérêts du Bénin à l'étranger et des étrangers au Bénin ;
- suivi, en liaison avec les services compétents du Ministère de l'Intérieur, des questions relatives à l'établissement et la circulation des personnes et des biens entre le Bénin et l'étranger, la délivrance des visas aux étrangers travaillant dans les missions diplomatiques et consulaires et les organisations internationales accréditées au Bénin ;
- suivi des questions relatives à l'immigration irrégulière, en liaison avec le Ministère de l'Intérieur ;
- suivi des questions relatives à l'acquisition et la perte de la nationalité béninoise, en liaison avec Le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Justice.

L'ANBE, créée en 2000, se charge des relations entre l'Etat et les communautés béninoises de l'extérieur, aide et conseille les Béninois souhaitant participer au développement économique et social du pays, diffuse des informations utiles aux migrants potentiels et supervise la réinsertion des Béninois de l'extérieur.

L'ABMIDA est l'organe de gestion du programme Migration pour le Développement en Afrique-Bénin.

### **Ministère de la Micro-finance et de l'Emploi des jeunes et des femmes (MMFEJF)**

Le MMFEJF a pour mission la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat dans les domaines de la micro-finance et de l'emploi des jeunes et des femmes. A cet effet, il est chargé de définir et de veiller au respect de la réglementation nationale dans les domaines de la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes ; de créer les conditions de la réalisation du plein emploi par l'amélioration du système d'information sur le marché de l'emploi et le développement de programmes de réduction du chômage et du sous-emploi ; de promouvoir le maintien des emplois existants, la création d'emplois nouveaux et d'en favoriser l'accès aux populations notamment les jeunes et les femmes. Pour ce faire, le MMFEJF bénéficie de structures sous tutelle telles que l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), l'Observatoire de l'emploi et de la formation (OEF) et la Cellule d'appui technique à l'emploi (CATE).

## **Autres Structures**

### **Observatoire international des transferts de fonds des migrants des pays les moins avancés (OITFM-PMA)**

Cet observatoire est une organisation intergouvernementale créée lors de la Conférence Ministérielle des Pays les Moins Avancés sur le renforcement de l'impact des transferts de fonds sur le développement à Cotonou, les 9 et 10 février 2006.

L'OITFM a pour mandat de contribuer à la diffusion de l'information sur les transferts des fonds des migrants des pays les moins avancés (PMA) et de renforcer l'impact de ces transferts sur le développement de ces pays. Les trois missions principales de l'OITFM sont les suivantes :

- collecte et diffusion d'informations et de données statistiques en matière de transferts de fonds des migrants des PMA ;
- réalisation de travaux de recherches utiles aux praticiens et aux décideurs, en vue d'améliorer les services de transferts de fonds des migrants des PMA ;
- conception de politiques et de projets en vue d'augmenter l'impact des transferts de fonds sur le développement des PMA.

### **Partenaires techniques et financiers**

Les principaux partenaires qui interviennent dans les questions de migration et développement sont le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) ; l'OIM ; le HCR ; le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et l'Union Européenne.

## **D.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire**

### **Coordination politique**

La Déclaration de politique de population (DEPOLIPO), adoptée en mai 1996, est le cadre de référence pour l'élaboration des programmes et projets en matière de population et de développement. Elle a été révisée en 2006<sup>42</sup> pour prendre en compte un certain nombre de nouvelles orientations stratégiques

---

<sup>42</sup> Décret n°2006-155 du 31 mars 2006.

telles que définies par les Etudes nationales de perspectives à long terme, les Objectifs du millénaire pour le développement, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et les recommandations de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD).

L'objectif général n°5 de la DEPOLIPO concerne la prise en considération des migrations internationales dans le processus de développement et vise notamment la mise en place d'une base de données des Béninois de l'étranger, la protection de Béninois à l'étranger, la promotion de la participation des Béninois à l'étranger au développement du pays, et le renforcement du régime juridique de l'entrée et du séjour des étrangers au Bénin.

La coordination et le suivi de la mise en œuvre de la DEPOLIPO est assurée par la Commission nationale des ressources humaines et de la population (CNRHP). Cette commission est chargée de proposer les politiques et programmes de population et les stratégies nationales de valorisation des ressources humaines ainsi que de promouvoir et coordonner les études relatives aux politiques de population.

Il faut toutefois reconnaître que les acteurs institutionnels de la gestion de migration sont faiblement représentés au sein de la CNRHP. Par exemple, le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'extérieur (MAEIAFBE) et le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique (MISP) ne sont pas représentés dans cette commission.

## **Intégration de la migration dans les plans de développement**

L'intégration de la migration dans les plans et programmes de développement semble se résumer à la question spécifique de la diaspora. Le Programme d'actions prioritaires (PAP) de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRIP) pour la période 2007-2009, a défini un programme intitulé « Diaspora béninoise au service du développement national » dont l'objectif principal est de contribuer à une meilleure organisation de la diaspora béninoise afin de l'impliquer davantage dans le processus de développement national. Parmi les principaux résultats attendus, le recensement des Béninois de l'extérieur, l'élaboration d'un plan stratégique de co-développement pour le Bénin, la mobilisation de compétences et autres ressources de la diaspora au service du développement, et la création d'un environnement favorable à



l'investissement des Béninois de l'extérieur et/ ou de leurs partenaires. A ce jour, la plupart des actions inscrites dans la SCRP n'ont pas été mises en œuvre faute de financement.

## **Diaspora et développement**

Outre les transferts de fonds, les Béninois de la diaspora agissent dans les domaines humanitaire, sociocommunautaire et productif. Dans le domaine humanitaire, nous pouvons citer l'appui en fournitures, mobilier et matériel informatique aux écoles, ainsi que les dons d'équipements médicaux-sanitaires.

Dans le domaine sociocommunautaire, les actions menées concernent principalement la construction des infrastructures socio-éducatives et sanitaires (modules de classes, centres de santé, latrines, adduction d'eau, forage, construction de bibliothèques etc.). Les actions concernent également la mise en place des mutuelles de santé et scolaire.

Dans le domaine productif et de promotion des actions génératrices de revenus, quelques actions importantes méritent d'être citées. Il s'agit de l'installation d'une imprimerie, de la promotion d'une usine de farine, de la création d'une coopérative agricole et de la mise en place de projets agricoles. On peut citer également la création de la fondation Espace Afrique avec le volet du Centre international d'expérimentation et de valorisation de ressources africaines (CIEVRA).

## **D.3 Coopération régionale et internationale**

### **Conventions internationales universelles**

Le Bénin a ratifié la plupart des conventions internationales de protection des droits de l'homme et des travailleurs. Parmi celles-ci, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (1979), la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), ainsi que 31 conventions de l'OIT incluant la Convention C 143 sur les travailleurs migrants (1975). Le Bénin a également signé la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990). Toutefois, à ce jour, la Convention n'a pas été ratifiée.

## Conventions régionales

Le Traité instituant la CEDEAO, conclu en 1975 reconnaît le principe de libre circulation des personnes ainsi que leur droit de résidence et d'établissement<sup>43</sup>.

En 1979, le Protocole A/P.1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement est adopté, avec l'objectif de garantir la mise en œuvre du principe posé dans le traité de 1957. Quatre Protocoles additionnels sont adoptés entre 1975 et 1980<sup>44</sup>.

Aux termes des Protocoles de la CEDEAO, les ressortissants des Etats membres de la communauté bénéficient de l'égalité de traitement avec les nationaux s'agissant de l'accès au marché du travail et du bénéfice des droits sociaux et culturels<sup>45</sup>. Les Protocoles contiennent également des garanties contre l'expulsion.

Le droit de résidence consacré par les Protocoles est soumis à l'obtention d'une « carte de résident » ou d'un « permis de résident »<sup>46</sup>. Le Protocole de 1979 prévoit une mise en œuvre progressive du droit de libre circulation, de résidence et d'établissement, selon trois phases successives : premièrement, l'élimination de l'obligation de visa d'entrée ; deuxièmement, la mise en œuvre du droit

---

<sup>43</sup> Parmi les buts et objectifs de la CEDEAO, l'art. 3 d (iii) du traité de 1957 mentionne « la suppression entre les Etats Membres des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ainsi qu'aux droits de résidence et d'établissement ». Plus précisément, l'article 59 stipule que « les citoyens de la Communauté ont le droit d'entrée, de résidence et d'établissement et les Etats Membres s'engagent à reconnaître ces droits aux citoyens de la Communauté sur leurs territoires respectifs, conformément aux dispositions des protocoles y afférents ».

<sup>44</sup> Protocole additionnel A/SP.1/7/85 portant code de conduite pour l'application du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (1985) ; Protocole additionnel A/SP.1/7/86 relatif à l'exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (1986) ; Protocole additionnel A/SP.1/6/89 modifiant et complétant les dispositions de l'article 7 du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (1989) ; Protocole additionnel A/SP.2/5/90 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (1990).

<sup>45</sup> Aux termes de l'article 3 du Protocole additionnel A/SP.1/7/86 relatif à l'exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, « le droit de résidence comporte, sous réserve des limitations justifiées par des motifs d'ordre publique, de sécurité publique et de santé publique, le droit :

- de répondre à des emplois effectivement offerts ;
- de se déplacer, à cet effet, librement sur le territoire des Etats membres ;
- de séjourner et de résider dans un des Etats membres afin d'y exercer un emploi conformément aux dispositions législatives, réglementaires et administratives régissant des travailleurs nationaux ;
- de demeurer, dans les conditions définies par les dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres d'accueil, sur le territoire d'un Etat membre après y avoir occupé un emploi ».

<sup>46</sup> Protocole additionnel A/SP.1/7/86 relatif à l'exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, art. 5.

de résidence ; et troisièmement, la mise en œuvre du droit d'établissement<sup>47</sup>. La mise en œuvre complète des Protocoles aurait dû intervenir en 1995. Pour autant, à ce jour, seule la première phase a été mise en œuvre de manière satisfaisante.

### **Accords bilatéraux**

Les principaux accords en vigueur sont la Convention relative à la circulation et au séjour des personnes entre la République de France et la République du Bénin signée à Cotonou le 21 décembre 1992 et l'accord portant échange de main-d'œuvre entre l'Etat de Koweït et la République du Bénin signé à Cotonou le 16 juillet 2009.

L'Accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au co-développement conclu entre le Bénin et la France le 28 novembre 2007 se conçoit comme le prolongement de l'accord précédent entre les deux pays, la Convention relative à la circulation et au séjour des personnes conclue le 21 décembre 1992, laquelle demeure pour l'essentiel applicable. A l'exception d'une disposition prévoyant la délivrance d'une carte de résident – valable 10 ans et renouvelable de plein droit – au bout de trois ans de séjour en France au lieu de cinq ans en principe, la Convention de 1992 ne déroge que peu au droit français commun de l'immigration.

Parmi les dispositions principales de l'Accord de 2007, il convient de noter en premier lieu la délivrance de plein droit d'une autorisation provisoire de séjour (APS), valable six mois et renouvelable une fois, aux jeunes diplômés béninois désirant compléter leur formation par une première expérience professionnelle en France<sup>48</sup>. Ces dispositions concernent non seulement les jeunes béninois résidant en France mais également ceux résidant hors de France – au Bénin dans la pratique. Au terme soit de la première période de validité de l'APS, soit de la période de renouvellement, les intéressés pourvus d'un emploi correspondant à leur formation sont autorisés à séjourner de manière plus permanente sur le territoire français.

L'Accord contient également des dispositions permettant aux ressortissants français ou béninois entrant dans la vie active ou ayant une expérience professionnelle d'améliorer leurs perspectives de carrière, grâce à une expérience de travail salarié dans un établissement à caractère sanitaire ou social, une entreprise

---

<sup>47</sup> Protocole A/P.1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, art. 2.

<sup>48</sup> Accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au co-développement entre le Bénin et la France, 28 novembre 2007, art. 5.1.

agricole, artisanale, industrielle ou commerciale dudit Etat<sup>49</sup>. Ces jeunes professionnels (de 18 à 40 ans) sont autorisés à occuper un emploi pendant une période maximum de 18 mois sans que la situation du marché du travail du Bénin ou de la France puisse être prise en considération<sup>50</sup>. Les jeunes professionnels doivent s'engager à regagner leur pays d'origine à l'issue de leur emploi au Bénin ou en France. Le contingent de jeunes professionnels français et béninois admis de part et d'autre est de 200 par an.

Aux termes de l'article 14 de l'Accord, un titre de séjour français peut dans certaines hypothèses être délivré aux travailleurs béninois sans application du principe d'opposabilité de la situation de l'emploi<sup>51</sup>. L'article 14 inclut une liste de 16 métiers, principalement des métiers techniques de haut niveau :

- Informaticiens chefs de projet ;
- Informaticiens experts ;
- Conseillers en assurances ;
- Rédacteurs juridiques en assurances ;
- Attachés commerciaux bancaires ;
- Cadres de l'audit et du contrôle comptable et financier ;
- Chefs de chantier du bâtiment et des travaux publics ;
- Chargés d'études techniques du bâtiment et des travaux publics ;
- Cadres techniques d'entretien et de maintenance ;
- Gouvernants d'établissement hôtelier ;
- Chefs de réception ;
- Chefs de cuisine ;
- Techniciens de vente de tourisme ;
- Techniciens de l'agro-industrie ;
- Techniciens de l'imagerie médicale ;
- Cadres techniques de maintenance des appareils et équipements médicaux.

---

<sup>49</sup> Accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au co-développement entre le Bénin et la France, 28 novembre 2007, art. 8.

<sup>50</sup> En pratique, les jeunes béninois employés en France obtiennent une carte de séjour temporaire « travailleur temporaire » pour la durée de leur séjour en France.

<sup>51</sup> L'admission en France des travailleurs étrangers dépend pour l'essentiel de l'obtention d'une autorisation de travail. L'obtention d'une autorisation de travail est elle-même soumise à une condition principale tirée de la situation de l'emploi. Le principe d'opposabilité de la situation de l'emploi a pour objectif de pourvoir les besoins du marché du travail et de protéger l'emploi des travailleurs – nationaux ou étrangers – présents sur le marché du travail. En application du principe d'opposabilité de la situation de l'emploi, ce n'est que lorsqu'une offre d'emploi ne peut être pourvue par la main d'œuvre résidant en France que l'admission de travailleurs étrangers est autorisée. Afin de déterminer si le critère de la situation de l'emploi est rempli, l'administration prend en compte les recherches entreprises par l'employeur ainsi que les statistiques de la situation de l'emploi pour la profession visée, dans le bassin d'emploi considéré. Le critère de la situation de l'emploi constitue l'entrave principale à l'admission des travailleurs étrangers en général et des travailleurs béninois en particulier.

L'Accord contient également des dispositions relatives à la réadmission des personnes en situation irrégulière, la coopération en matière de lutte contre la migration irrégulière, ainsi que le co-développement solidaire (soutien à la formation professionnelle, aux activités productives, et au dispositif de santé).

L'accord portant échange de main-d'œuvre entre le Koweït et le Bénin, signé le 16 juillet 2009 à Cotonou, a pour objectifs la promotion et le renforcement de la coopération dans le cadre du travail, de l'emploi et du développement de la main d'œuvre entre les deux pays (article 1). L'article 3 met un accent particulier sur la migration professionnelle : « les parties mettent tout en œuvre pour faciliter le mouvement de l'importation de main d'œuvre des nationaux de leurs pays respectifs, conformément aux lois et règlement en vigueur dans chaque pays ». L'accord prévoit également la mise en place d'un groupe de travail conjoint pour proposer les nouvelles perspectives d'emploi et suggérer des mesures de coopération technique, de formation, de renforcement de capacités et de dotation de tous les secteurs en personnel techniquement qualifié, pour l'intérêt mutuel des deux parties. Il faut souligner que cet accord énonce les principes et les conditions d'échanges de main-d'œuvre entre les deux pays sans toutefois prévoir de modalités précises de mise en œuvre.

Il convient également de noter l'existence d'un Protocole d'accord entre la France et l'UEMOA sur la promotion du développement par la mobilisation de la diaspora, signé à Ouagadougou, le 10 janvier 2000. Cet accord vise à installer un cadre régional d'échanges et d'informations, notamment à travers la mobilisation des compétences de la diaspora des Etats membres de l'UEMOA et l'appui aux initiatives de ladite diaspora dans le cadre du programme d'échanges et de solidarité. Des subventions sont prévues dont ni les montants, ni les modalités de décaissement ne sont définis.

## **D.4 Evaluation globale de la politique migratoire**

En l'absence d'une véritable politique nationale de gestion des migrations, le Gouvernement béninois peine à avoir une vision claire des enjeux et par suite, à définir des orientations stratégiques en la matière. Les projets et programmes existants sont généralement à un stade initial et manquent fréquemment de sources de financement et de moyens humains. Il convient également de souligner le manque de synergie entre les structures concernées.

Un certain nombre d'accords bilatéraux ont été conclus au cours des dernières années. Toutefois, il faut reconnaître que l'initiative des négociations

vient généralement des pays tiers. Dans ce contexte, les intérêts du Bénin ne sont pas nécessairement pris en considération de manière complète. En outre, la mise en œuvre des accords existants est parfois délicate. Dans le cadre de l'accord franco-béninois de gestion concertée des flux migratoires et de co-développement par exemple, sur les cinq comités techniques paritaires de suivi prévus, seul celui de la santé est opérationnel.

En ce qui concerne la diaspora, un certain nombre d'actions ont été entreprises. Toutefois, les autorités béninoises manquent d'informations précises et fiables concernant l'ampleur des transferts de fonds ainsi que, plus généralement, l'ampleur de la diaspora béninoise. Ce manque d'information constitue un handicap sérieux quant au développement de politiques efficaces.

De la même manière, l'état du marché national de l'emploi est mal connu, ce qui entrave le développement de politiques de gestion de l'immigration de main d'œuvre adaptées.

Afin de lutter contre la migration irrégulière, les actions entreprises par le Ministère de l'Intérieur ont permis de renforcer le dispositif de contrôle des frontières. Les postes-frontières demeurent toutefois insuffisamment dotés en équipement et personnel.

## **PARTIE E Conclusion et recommandations**

### **E.1 Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes**

L'histoire migratoire du Bénin a connu quatre phases principales. Une phase précoloniale et coloniale, une phase couvrant l'indépendance et la période révolutionnaire (1960-1972), une phase allant de la période révolutionnaire à la veille de la Conférence nationale (1972-1990) et une dernière phase commençant avec la Conférence nationale de février 1990. Cette dernière phase est celle de l'immigration vers le Bénin : entre 1992 et 2002, le nombre d'immigrants est passé de 78 000 à 156 748 en 2002. Les migrants représentaient environ 2 % de la population totale du Bénin en 2002 et 5 % de la population active. Les communautés les plus nombreuses sont les Nigériens (34,8 %), les Togolais (22,1 %), les Nigérians (20,5 %), et les Burkinabés (4,6 %).

Les destinations privilégiées des Béninois sont l'Afrique et principalement l'Afrique occidentale, l'Europe et l'Amérique. 98 % des Béninois de l'extérieur résident dans les pays membres de la CEDEAO ; 1 % dans le reste de l'Afrique et 0,7 % en Europe. Dans le cadre de la migration sud/sud, les principaux pays de destination sont le Nigéria (69 % des migrants béninois en Afrique), la Côte d'Ivoire (20 %) ; le Sénégal (6,9 %) ; le Niger (1,61 %) et le Gabon (1,04 %). Pour la migration sud/nord, il faut retenir que la France constitue la destination privilégiée en Europe, suivie de l'Italie (7,7 %) et de l'Allemagne (6,1 %). En Amérique, les Etats-Unis viennent au premier rang (49 % à Washington et 11 % à New York), suivis du Canada (36,7 %) et de Cuba (2,1 %). En Asie et au Moyen Orient, on peut citer dans l'ordre d'importance les Emirats arabes Unis (46,2 %), la Chine (23,6 %) ; le Qatar (23,1 %) et le Japon (7,2 %).

En dépit des difficultés d'appréciation de l'ampleur des fonds transférés par les émigrants béninois, on peut convenir que la masse monétaire transférée représente environ 2,4 % en moyenne du PIB du pays. Les migrants participent de ce fait au développement du pays et contribuent au soutien des ménages non migrants.

### **E.2 Recommandations**

Le développement et la mise en œuvre de politiques migratoires doit reposer sur des données statistiques fiables. La qualité des données demeure un problème majeur au Bénin. Il est ainsi recommandé de :

- renforcer les compétences nationales pour la réalisation des enquêtes sur la migration, leur traitement, et leur analyse ;
- travailler en coopération avec les partenaires techniques et financiers, l'OIM notamment, pour la prise en compte d'une question sur l'émigration au cours des prochains recensements de la population ;
- prendre en compte certaines variables démographiques (sexe, âge, profession/statut) dans la base de données de la Direction de l'émigration et de l'immigration ;
- créer et mettre en réseau des bases de données de toutes les structures impliquées dans la gestion de la migration et de la diaspora ;
- réaliser un recensement des Béninois de l'extérieur ;
- renforcer la capacité des agents de l'Etat dans la collecte, le traitement et l'analyse des statistiques migratoires.

S'agissant des politiques de gestion des migrations à proprement parler, il est recommandé de :

- élaborer une politique nationale de migration déclinée en des programmes spécifiques ;
- mettre en place un cadre institutionnel adéquat et opérationnel. A cet effet, le décret n°93-159 du 09 juillet 1993 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des ressources humaines et de la population (CNRHP) devrait être actualisé en y intégrant les structures en charge de la migration. Il pourrait être créé des comités techniques spécialisés au sein de la Commission nationale, notamment un comité technique chargé de la migration ;
- doter les postes de contrôle des frontières de personnel qualifié et d'équipements adaptés ;
- réaliser une étude sur l'identification de la main d'œuvre qualifiée nationale et étrangère, par secteur, profession et région ;
- créer, à moyen terme, une structure fédératrice des structures de collectes de données et de gestion de la migration.



## Bibliographie

Banque mondiale, Doing Business 2010 : Réformer en période difficile, 2009  
Disponible en ligne : <http://doingbusiness.org/reports/global-reports/doing-business-2010>

Defoort, C., Migrations qualifiées et capital humain : nouveaux enseignements tirés d'une base de données en panel, Thèse de doctorat, Université de Lille, 2007.

Disponible en ligne : [http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/23/25/PDF/These\\_cecily\\_DEFOORT.pdf](http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/23/25/PDF/These_cecily_DEFOORT.pdf)

Guingnido, K. G., La mesure de l'impact des migrations sur l'évolution des ménages : Le cas du Bénin, Academia, 1992.

INSAE, Enquête sur les migrations en milieu urbain au Bénin. Rapport d'analyse, 2002.

Disponible en ligne : <http://www.insae-bj.org/2012/jupiter/metho/Enqu%EAtes/>

[ESAFEM/RAPPORT%20d'analyse%20compl%E8t.pdf](#)

INSAE, Caractéristiques des étrangers résidents au Bénin, 2003.

INSAE, Analyse des Résultats du RGPH3, tome 1 : Répartition spatiale, structure par sexe et âge et migration de la population au Bénin, 2003.

INSAE, Analyse des Résultats du RGPH3, tome 3 : Caractéristiques socioculturelles et économiques, 2003.

INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages et Enquête Démographique et de Santé, 2006.

INSAE, Tableau de bord social 2004-2006, tome 1, 2008.

Lucas, R., Intégrer les questions migratoires dans la planification du développement, Cahier des migrations internationales N°93, OIT, 2009

Disponible en ligne : <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/download/imp/imp93f.pdf>

MPDEPP-CAG, Rapport national sur l'état et le devenir de la population du Bénin (2006-2007). Migration et développement : défis et perspectives, 2009.

OCDE, Rapport sur la coopération pour le développement, 2009.  
Disponible en ligne : [http://www.oecd-ilibrary.org/development/development-co-operation-report-2009\\_dcr-2009-en;jsessionid=5hre10k3gt10e.epsilon](http://www.oecd-ilibrary.org/development/development-co-operation-report-2009_dcr-2009-en;jsessionid=5hre10k3gt10e.epsilon)

ONUSIDA et OIM, Déclaration de l'ONUSIDA et de l'OIM sur les restrictions de voyage liées au VIH, 2004

Porter, M. et al. (ed.), The Global Competitiveness Report 2005-2006, World Economic Forum, 2006.

PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2009, 2009.  
Disponible en ligne : <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rmdh2009/>

République du Bénin, Programme d'Actions Prioritaires de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2007-2009), 2007.

République du Bénin, PNUD, Impact de la crise financière et économique mondiale sur le développement économique et social du Bénin, 2009.  
Disponible en ligne : <http://www.developpement.bj/Rapport-sur-impact-crise-economique-mondiale.pdf>

République du Bénin, FNUAP, Les Béninois de la Diaspora : cas du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Gabon, 2008.

UNESCO, Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009, 2009.





